



Stratégie-Pays pour la Tunisie 2026-2031

Approuvée par le Conseil d'Administration le 11 Février 2026

Ce document est rendu public uniquement à des fins de consultation. Son contenu peut être révisé après un examen approfondi par le Conseil d'administration de la BERD. Le document final approuvé sera rendu public en même temps que le Rapport sur l'invitation à commenter, conformément à la Politique d'accès à l'information et à la Directive de la BERD sur l'accès à l'information.



Banque Européenne
pour la Reconstruction et le Développement

Les traductions du texte original du document sont fournies par la BERD uniquement pour la commodité du lecteur. Bien que la BERD ait pris des mesures raisonnables pour assurer l'authenticité de la traduction, elle ne garantit ni n'approuve l'exactitude de la traduction. Le lecteur porte l'entière responsabilité de s'appuyer sur cette traduction. En aucun cas la BERD, ses employés ou agents ne peuvent être tenus responsables envers le lecteur ou toute autre personne de toute inexactitude, erreur, omission, suppression, défaut et/ou altération de tout contenu de la traduction, quelle qu'en soit la cause, ou de tout dommage qui en résulterait. En cas de divergence ou de contradiction entre la version anglaise et la version traduite, la version anglaise prévaut.

Table des matières et glossaire

Stratégie de pays de la BERD
pour la Tunisie 2026-2031

Table des matières		Glossaire des termes clés			
Résumé	3	AET	Approvisionnement énergétique total	MIF	Mécanisme d'intermédiation financière
Aperçu de la BERD en Tunisie	4	AFD	Agence française de développement	MOAN	Moyen-Orient et Afrique du Nord
I. Mise en œuvre de la stratégie précédente (2018-2024)	5	AIE	Agence internationale de l'énergie	MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
Principaux résultats obtenus en matière de transition pendant la période de la stratégie précédente	5	APD	Aide publique au développement	MPR	Mécanisme de partage des risques
Difficultés de mise en œuvre et principaux enseignements	8	AT	Assistance technique	OCDE	Org. de coopération et de dév. économiques
II. Contexte économique	9	BAfD	Banque africaine de développement	ODC	Office des céréales
Contexte macroéconomique et perspectives pour la période couverte par la stratégie	9	BCT	Banque centrale de Tunisie	OIT	Organisation internationale du travail
Principales difficultés liées à la transition	10	BEI	Banque européenne d'investissement	OSC	Organisation de la société civile
III. Priorités du gouvernement et mobilisation des parties prenantes	12	BM	Banque mondiale	PAEC	Prog. d'aide aux échanges commerciaux
IV. Définition des priorités de la stratégie-pays pour la Tunisie	13	CDN	Contribution déterminée au niveau national	PFEV	Prog. de financement d'une économie verte
V. Cadre des activités et des résultats	14	CR	Capital-risque	PIB	Produit intérieur brut
VI. Cartographie de la complémentarité des partenaires internationaux dans les domaines d'activité de la BERD	17	CT	Coopération technique	PME	Petites et moyennes entreprises
VII. Risques pesant sur la mise en œuvre et incidences environnementales et sociales	18	CVM	Chaîne de valeur mondiale	PPA	Parité de pouvoir d'achat
VIII. Évaluation des partenariats avec les donateurs	19	E&S	Environnemental et social	PPP	Partenariat public-privé
Annexe – Évaluation politique	20	EFTP	Ens. et formation techniques et professionnels	SEMED	Région SEMED
		FEDD	Fonds européen pour le développement durable	SFI	Société financière internationale
		FEM	Fonds pour l'environnement mondial	STEG	Société tunisienne de l'électricité et du gaz
		FMI	Fonds monétaire international	TCX	Fonds de change en devises locales
		FVC	Fonds vert pour le climat	TEV	Transition vers une économie verte
		GES	Gaz à effet de serre	TI	Technologies de l'information
		IDE	Investissement direct étranger	TIC	Tech. de l'information et de la communication
		IF	Institution financière	TMT	Télécommunications, médias et technologies
		IFI	Institution financière internationale	UE	Union européenne
		IFP	Institution financière partenaire	VAIB	Volume annuel des invest. bancaires
		IPC	Indice des prix à la consommation	WiB	Prog. en faveur des femmes entrepreneures
		KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau	YiB	Prog. en faveur des jeunes entrepreneurs
		MACF	Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières		

La Tunisie a continué de respecter et d'appliquer les principes politiques énoncés à l'article premier de l'Accord portant création de la BERD depuis l'adoption de la précédente stratégie-pays. Malgré certaines avancées, des améliorations restent à apporter dans plusieurs domaines visés par cet article.

La situation centrale de la Tunisie en Afrique du Nord et sa proximité avec l'Europe lui ont historiquement conféré un rôle sociopolitique de premier plan au sein du monde arabe ainsi qu'entre le monde arabe et l'Europe. Cette influence a été renforcée par l'action qu'a menée le pays pour promouvoir l'égalité des genres, mettre en place de solides systèmes de santé et d'éducation et une administration publique élaborée, et favoriser le développement d'une société civile forte.

La Tunisie a fait preuve de résilience et progressé dans des domaines essentiels malgré les difficultés économiques rencontrées pendant la période couverte par la stratégie-pays précédente. La construction de l'interconnexion énergétique ELMED marque notamment une avancée majeure dans la transition verte du pays, renforçant la sécurité énergétique et ouvrant la voie à une plus grande adoption des énergies renouvelables. Si le secteur privé a résisté à la pandémie de COVID-19 et à la guerre contre l'Ukraine, ces chocs externes ont aggravé les vulnérabilités budgétaires et accru les inquiétudes concernant la soutenabilité de la dette. La croissance reste freinée par des inefficacités réglementaires, notamment par une réglementation excessive de divers secteurs, un accès limité au financement et l'importante place qu'occupent les entreprises publiques dans l'économie. Bien que ces dernières continuent de jouer un rôle crucial dans les services publics et les services sociaux, leurs faiblesses financières ont accru la pression budgétaire, soulignant la nécessité d'engager des réformes pour améliorer la gouvernance et l'efficacité. Un environnement macroéconomique difficile a pesé sur les flux d'IDE, déjà peu performants, tandis que la faiblesse des services logistiques et les fréquents changements de politique commerciale ont limité l'intégration plus avant des entreprises tunisiennes dans les chaînes de valeur mondiales. Le lancement des premiers projets d'énergie renouvelable du secteur privé souligne la détermination de la Tunisie à faire progresser la transition énergétique. À l'avenir, il sera essentiel, pour le développement durable de la Tunisie, de continuer à adopter des énergies renouvelables, à atténuer le stress hydrique et à améliorer l'efficacité énergétique, en particulier dans la production d'électricité et de chaleur.

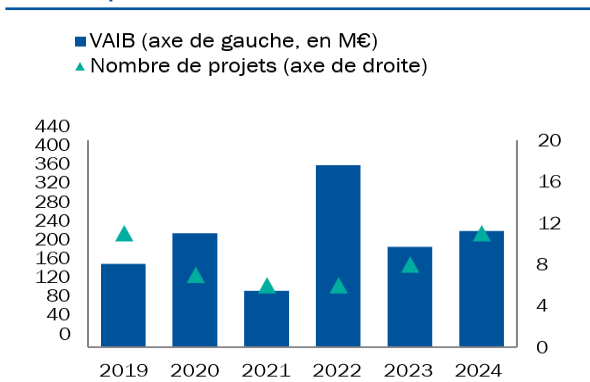
L'économie tunisienne a traversé une période d'importantes difficultés économiques externes et s'emploie activement à reconstituer ses réserves de change. Le pays continue de faire face à des complexités structurelles, mais bénéficie d'une population jeune et en pleine croissance et dispose d'un important potentiel inexploité dans des secteurs clés tels que les TIC, les énergies renouvelables, les agro-industries et l'agrotechnologie, ainsi que le tourisme durable. Ces atouts placent la Tunisie en bonne position pour assurer sa croissance et sa transformation économiques futures. L'engagement de la Tunisie en faveur d'un développement durable à long terme s'articule autour de la « Vision 2035 », stratégie globale qui vise à renforcer le capital humain, à favoriser une économie numérique fondée sur la connaissance, à renforcer la justice sociale et à accélérer la croissance du secteur privé, en particulier dans l'économie verte. Complétant cette vision à long terme, le Plan de développement 2026-2030 offre une feuille de route concrète à moyen terme qui doit aider à concrétiser ces ambitions. La Banque reste déterminée à aider la Tunisie à libérer son potentiel de transition, s'employant en particulier à améliorer la gouvernance économique, à promouvoir la compétitivité, à poursuivre la transition verte et à renforcer l'intégration économique interne et externe. Conformément au programme interne de réforme du pays, la Banque y poursuivra, pendant la période 2026-2031, les priorités stratégiques suivantes :

- Renforcer la compétitivité et faciliter la croissance du secteur privé par un financement diversifié, une bonne gouvernance et le développement du capital humain
- Appuyer la transition verte et la résilience au changement climatique
- Renforcer l'intégration externe et interne et assurer un développement régional inclusif

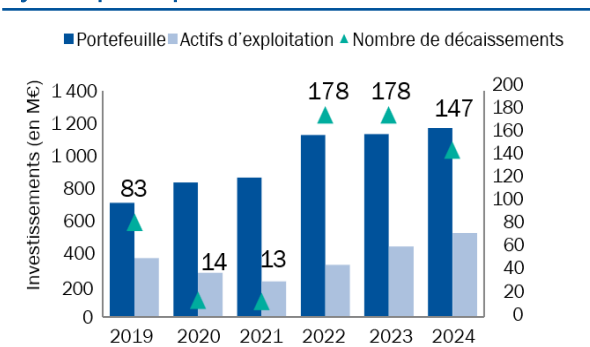
Investissements de la BERD en Tunisie (à fin décembre 2025)

Portefeuille	€1,318m	Projets en cours	61
Participations	4 %	Actifs d'exploitation	€530m
Part du secteur privé ¹	63.1%	Investissement net cum.	€3,014m

VAIB et opérations

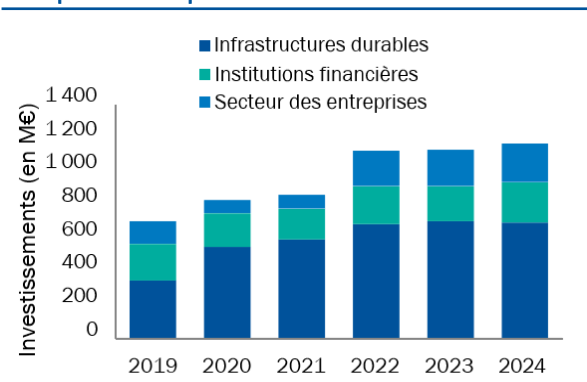


Dynamique du portefeuille

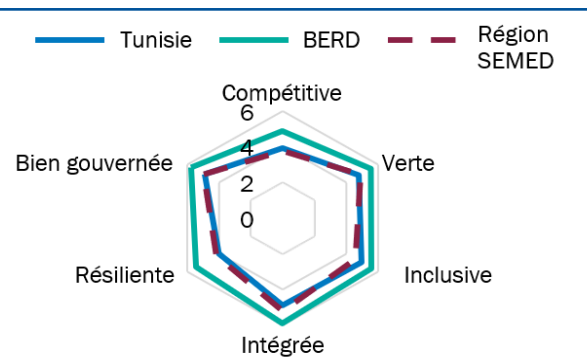


1 Investissement cumulé de la Banque : calculé sur la base du portefeuille, sur une période glissante de cinq ans ; 2 Voir EBRD Transi mondiale (WEO) ; 4 BM, Base de données et enquête sur l'entrepreneuriat ; 5 OIT ; 6 AIE

Composition du portefeuille



Écarts de transition²



Chiffres du contexte tunisien

	Tunisie	Comparateurs
Population (en millions) ³ (2023)	12,5	Jordanie (11,3) Maroc (37,8)
PIB par habitant (PPA, USD) ³ (2023)	13 682	Jordanie (10 452) Maroc (9 743)
Densité de nouvelles entreprises ⁴ (nouvelles immatr. pour 1 000 habitants, 2022 ou dernière année disponible)	1,67	Jordanie (0,40) Maroc (2,57)
Chômage (%) ⁵ (2023)	15,1	Jordanie (16,6) Maroc (8,9)
Chômage chez les jeunes (%) ⁵ (2023)	38,5	Jordanie (38,8) Maroc (22,0)
Taux de participation des femmes à la population active (%) ⁵ (2023)	26,8	Jordanie (15,9) Maroc (19,7)
Intensité énergétique AET/PIB (GJ/\$ de 2015) ⁶ (2019)	10,3	Jordanie (8,25) Maroc (7,7)
Intensité des émissions/PIB (kgCO ₂ /\$ de 2015)(2020) ⁶	0,6	Jordanie (0,5) Maroc (0,5) <i>Perspectives de l'économie</i>

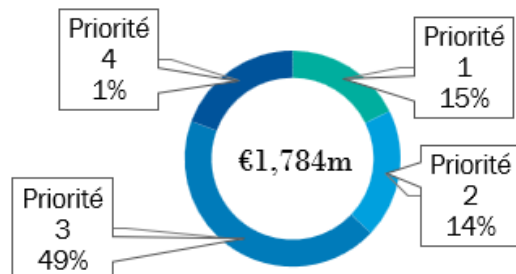
1. Mise en œuvre de la stratégie précédente (2018-2025)

Stratégie de pays de la BERD
pour la Tunisie 2026-2031

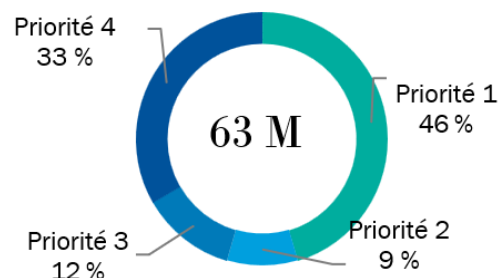
1.1. Principaux résultats obtenus en matière de transition pendant la période de la stratégie précédente (1/3)

Alignement stratégique 2018-2025

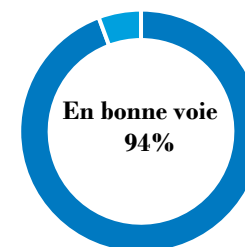
Investissements cumulés des entreprises



Assistance technique et fonds de co-investissement¹



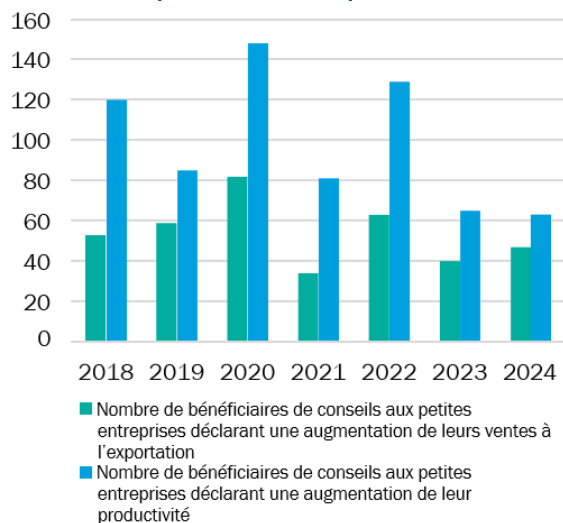
Performance en matière d'impact sur la transition²



Priorité 1

Appuyer la compétitivité de la Tunisie par l'ouverture des marchés, le renforcement de la gouvernance et l'instauration de conditions équitables

Principaux résultats quantitatifs



Principaux résultats obtenus en matière de transition

- Appui à la réforme des entreprises publiques par des engagements ciblés, dont la toute première opération sous-souveraine de la BERD dans le secteur des télécommunications en Tunisie, un prêt de restructuration de 300 M€ à la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG) afin de soutenir la stabilité du secteur énergétique, ainsi qu'un prêt de fonds de roulement de 150 M€ à l'Office des Céréales. Ces financements ont été accompagnés de feuilles de route sectorielles complètes visant à faire progresser la restructuration des entreprises, à renforcer la gouvernance et la gestion financière, et à favoriser la participation du secteur privé dans ces secteurs.
- Lancement du Programme régional en faveur des PME avec Prestation de services de conseil à plus de 600 PME pour renforcer leur compétitivité, notamment par la formation de plus de 250 PME à la promotion des exportations et à la transformation numérique, à la gestion agile de projets et au calcul de l'empreinte carbone.
- Renforcement de la gouvernance et de la numérisation par :
 - le lancement d'une réponse consultative rapide destinée à évaluer la maturité numérique des services liés à l'investissement proposés par différentes agences gouvernementales ;
 - un appui fourni à l'Instance tunisienne de l'investissement (ITI) pour améliorer sa plateforme de consultation public-privé en ligne et son guide numérique destiné aux investisseurs ; et par
 - un appui fourni aux PME pour les aider à accéder aux services publics de passation de marchés en ligne récemment décentralisés
- Aide accordée aux principales entreprises locales pour développer et moderniser leurs activités, notamment par un prêt de 11 M€ au producteur de fromage Land'Or et un prêt de 3,4 M€ à la société pharmaceutique majeure Teriak. Réalisation du premier investissement dans le secteur du phosphate, visant à moderniser le secteur et à améliorer la gestion de l'eau, le recyclage et les pratiques de durabilité.
- Collaboration avec la BCT pour relever ses plafonds autorisés pour les prêts FX et aider ainsi à internationaliser les entreprises tunisiennes.
- Soutien financier accordé au secteur tunisien de l'huile d'olive, notamment par un prêt de 6,2 M€ à COGIA SA pour développer ses activités et ses exportations, ainsi que par une action stratégique menée avec la FAO sur les chaînes de valeur et l'amélioration de la qualité.

1. Chiffre cumulé basé sur les montants affectés pour 2018-2023. 2. La performance en matière d'impact sur la transition reflète la probabilité que les projets atteignent l'impact attendu au moment de leur signature. Calculée sur la base du portefeuille actif mature (> 2 ans).

1. Mise en œuvre de la stratégie précédente (2018-2025)

1.1. Principaux résultats obtenus en matière de transition pendant la période de la stratégie précédente (2/3)

Priorité 2

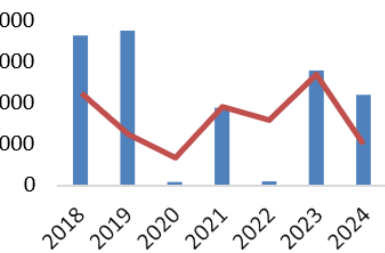
Promouvoir l'inclusion économique des femmes, des jeunes et des populations des zones reculées par la mobilisation du secteur privé

Principaux résultats quantitatifs		Principaux résultats obtenus en matière de transition	
Indicateurs de résultats	2018-2024		
Nombre d'entreprises dirigées par des femmes ayant accès à des services de conseil	180	- Octroi de lignes de financement accordées et garanties au titre du Mécanisme d'intermédiation financière et du Mécanisme de partage des risques pour appuyer les MPME hors du Grand Tunis, l'accent portant sur les entreprises dirigées par des femmes, y compris une ligne de 3 M€ à Advans pour réduire les disparités régionales et de genre et améliorer l'accès des communautés mal desservies au financement. Lancement du premier programme Jeunesse et Entrepreneuriat avec les institutions de microfinance Enda et Advans pour promouvoir l'inclusion financière et soutenir l'entrepreneuriat des populations vulnérables - Soutien accordé à plus de 270 PME hors du Grand Tunis par le biais de services de conseil, et poursuite du déploiement du Programme « WiB », qui fournit des services de conseil à plus de 90 PME dirigées par des femmes - Offre de formations sur mesure à plus de 350 femmes entrepreneures en gestion financière, marketing numérique, RH et de la direction - Lancement du programme Star Venture, offrant conseil, formation et mentorat aux niveaux local et international à des start-ups innovantes et à fort potentiel de plusieurs secteurs, y compris l'aviation, les technologies alimentaires, les soins de santé et l'industrie manufacturière - Dans le cadre d'un prêt de 45 M€ accordé à la société de transport public Transtu, offre d'une AT destinée à améliorer l'accès des femmes aux services de transport urbain, l'accent portant sur la sécurité des femmes et la promotion de l'égalité des genres au sein du personnel de la société - Signature, avec la société nationale tunisienne d'assainissement ONAS, d'un prêt de 75 M€, premier cofinancement réalisé avec la BaFD en Tunisie, le but étant d'aider à réhabiliter le réseau d'égouts de 33 villes tunisiennes de moins de 10 000 habitants, et d'améliorer ainsi les services d'assainissement pour quelque 192 000 habitants de zones rurales - Dans le cadre de sa collaboration avec la STEG, la Banque aide à élaborer des normes nationales de compétences professionnelles, à concevoir des programmes de formation accrédités sur les compétences vertes et numériques pour les jeunes ingénieurs en énergie et à élaborer un plan d'action pour l'égalité des chances ainsi que des politiques de ressources humaines sur la gestion stratégique de la main-d'œuvre - Décaissement auprès de plusieurs IFP, pour un montant total de 128 M€, de 10 lignes de crédit destinées à améliorer le financement des MPME	
Nombre de jeunes ayant amélioré leurs compétences par la formation	890		

Priorité 3

Renforcer la résilience du secteur financier et élargir l'accès au financement

Principaux résultats quantitatifs



Année	Nombre de sous-prêts accordés à des MPME (axe de gauche)	Volume des sous-prêts accordés à des MPME (axe de droite)
2018	~350 000	~1 200
2019	~350 000	~1 000
2020	~100 000	~500
2021	~180 000	~800
2022	~150 000	~700
2023	~280 000	~1 100
2024	~220 000	~800

■ Nombre de sous-prêts accordés à des MPME (axe de gauche)

— Volume des sous-prêts accordés à des MPME (axe de droite)

Principaux résultats obtenus en matière de transition

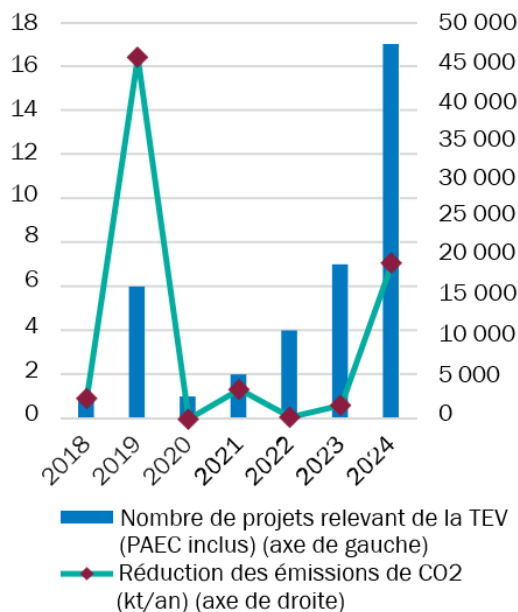
- Octroi d'une aide aux échanges commerciaux au fil de plus de 1 100 transactions pour un volume total de 1 milliard d'euros
- Signature avec Attijari Bank, en 2022, d'un dispositif de partage des risques de 20 M€ destiné à faciliter l'accès des PME au financement en fournissant une garantie couvrant jusqu'à 50 % des risques, porté à 40 m€ en 2024
- Révision du cadre juridique et réglementaire des marchés de capitaux et élaboration d'une feuille de route, adoptée en 2020, décrivant les domaines à réformer, qu'il s'agisse d'améliorer la loi de 1994 sur les marchés financiers, de créer un cadre juridique pour les titres de créance à court terme ou de mettre à jour la réglementation des instruments dérivés
- Appui à la modélisation d'une courbe de rendement souveraine de référence en Tunisie, élément essentiel au développement des marchés de capitaux
- Aide accordée à la BCT pour orienter le secteur financier vers les normes IFRS, le but étant d'aligner les normes comptables locales sur les meilleures pratiques internationales en renforçant son cadre réglementaire et sa fonction de supervision et en évaluant l'impact de la mise en œuvre des normes IFRS sur les états financiers des institutions financières
- Lancement en Tunisie du Programme régional pour les petites entreprises, programme de formation en ligne destiné au personnel du secteur financier, qui compte à ce jour 3 000 utilisateurs inscrits, formation des professionnels de la comptabilité du secteur des institutions financières aux normes IFRS, organisation de formations et promotion des meilleures pratiques d'analyse des risques auprès des PME
- Obtention de l'UE d'un financement destiné à fournir à TCX une garantie facilitant la couverture partielle des swaps TND-EUR et permettant à TCX de réduire le coût global des prêts en monnaie locale accordés par les banques partenaires pour débloquer le financement vert en Tunisie

1. Mise en œuvre de la stratégie précédente (2018-2025)

1.1. Principaux résultats obtenus en matière de transition pendant la période de la stratégie précédente (3/3)

Priorité 4 Appuyer la transition de la Tunisie vers une économie verte

Principaux résultats quantitatifs



Principaux résultats obtenus en matière de transition

- Mise en place, avec les autorités chargées des énergies renouvelables, d'une collaboration active qui a abouti au lancement d'appels d'offres pour les 500 premiers MW du pays en 2019, et octroi d'un soutien supplémentaire à la première phase des programmes éoliens et solaires de 1,7 GW lancés en 2022 ; la BERD a également été invitée à diriger, aux côtés de la SFI et de la BEI, une révision du cadre juridique et contractuel qui sous-tend ces programmes
- Signature avec la STEG d'un prêt de 45 M€ destiné à cofinancer l'interconnexion électrique Tunisie-Italie ELMED, qui intégrera le réseau électrique tunisien au réseau européen et aux chaînes de valeur vertes, ainsi que d'un protocole d'accord dans le secteur de l'énergie axé sur le développement de trajectoires de décarbonation verte, l'adoption de garanties d'origine et de mécanismes de crédits carbone, conformément aux normes opérationnelles de l'UE
- Plaidoyer et conseils auprès du ministère de l'Énergie et du cabinet du Premier ministre sur le projet de loi omnibus qui, adopté en avril 2019 et révisé en 2022, a considérablement amélioré le régime des énergies renouvelables en autorisant la vente d'électricité entre particuliers grâce à l'amélioration des documents de concession et des accords d'achat d'électricité en Tunisie
- Signature avec l'ONAS d'un prêt de 75 M€ destiné à réduire la quantité d'eaux usées non traitées rejetées dans les cours d'eau, à aider à atténuer la contamination des sols et la pollution des masses d'eau dans les zones concernées, et à combattre le stress hydrique en accroissant la quantité d'eaux usées traitées de 7,71 millions de m³ par an
- Élaboration d'un ensemble complet de mesures d'AT destiné à aider le ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche maritime à : i) élaborer une stratégie durable à long terme de lutte contre la pénurie d'eau dans quatre gouvernorats du sud de la Tunisie – Gabès, Gafsa, Kébili et Tozeur ; ii) améliorer les techniques d'application de l'eau ; et iii) mettre en œuvre un PAES adapté
- Octroi à Transtu d'un prêt souverain de 45 M€ destiné à financer le renouvellement du parc de trains urbains pour réduire le trafic automobile et de minibus et diminuer les émissions de carbone d'environ 8 037 tonnes de CO2 par an
- Promotion de la participation du secteur privé dans le secteur énergétique tunisien par l'octroi d'un financement de 25 M€ pour la construction et l'exploitation de deux centrales solaires photovoltaïques (50 MW chacune) conçues par le promoteur privé d'énergies renouvelables Scatec dans les régions de Tozeur et de Sidi Bouzid, et par celui de 7,8 M€ à la société privée d'énergies renouvelables Qair pour financer deux centrales photovoltaïques (10 MW) à Feriana
- La signature de deux prêts GEFF, totalisant 20 M€, auprès d'Amen Bank et d'UBCI. Ces financements soutiendront des projets d'investissement dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, bénéficiant du soutien de l'Union européenne. Le programme est proposé en devise locale synthétique, grâce à un accord tripartite avec l'UE et les fonds TCX.

1. Mise en œuvre de la stratégie précédente (2018-2025)

1.2. Difficultés de mise en œuvre et principaux enseignements

Contexte de mise en œuvre

La Tunisie a fait preuve de résilience et a progressé dans des domaines essentiels malgré les difficultés économiques rencontrées pendant la période couverte par la stratégie-pays précédente. La construction de l'interconnexion électrique ELMED marque notamment une avancée majeure dans la transition verte du pays, renforçant la sécurité énergétique et ouvrant la voie à une plus grande adoption des énergies renouvelables. Si le secteur privé a résisté à la pandémie de COVID-19 et à la guerre contre l'Ukraine, ces chocs externes ont aggravé les vulnérabilités budgétaires et accru les inquiétudes concernant la soutenabilité de la dette. La croissance reste freinée par des inefficacités réglementaires, notamment par une réglementation excessive de divers secteurs, un accès limité au financement et l'importante place qu'occupent les entreprises publiques dans l'économie. Bien que ces dernières continuent de jouer un rôle crucial dans les services publics et les services sociaux, leurs faiblesses financières ont accru la pression budgétaire, soulignant la nécessité d'engager des réformes pour améliorer la gouvernance et l'efficacité. Un environnement macroéconomique difficile a pesé sur les flux d'IDE, déjà peu performants, tandis que la faiblesse des services logistiques et les fréquents changements de politique commerciale ont limité l'intégration plus avant des entreprises tunisiennes dans les chaînes de valeur mondiales. Le lancement des premiers projets d'énergie renouvelable du secteur privé souligne la détermination de la Tunisie à faire progresser la transition énergétique. À l'avenir, il sera essentiel, pour le développement durable de la Tunisie, de continuer à adopter des énergies renouvelables, à atténuer le stress hydrique et à améliorer l'efficacité énergétique, en particulier dans la production d'électricité et de chaleur.

Difficultés de mise en œuvre

- La fragmentation de l'écosystème d'investissement, l'incertitude réglementaire et une gouvernance inégale freinent les investissements privés locaux et étrangers
- Le manque de ressources et les contraintes de capacités, en particulier au niveau de l'administration intermédiaire, entravent la mise en œuvre de réformes
- Les difficultés d'accès à la monnaie locale continuent de limiter le financement du secteur privé, en particulier dans les secteurs des entreprises, des institutions financières et des PME
- Les conditions de prix pour la couverture du risque de change sont peu attractives pour le secteur financier
- Les obstacles réglementaires et structurels freinent la participation du secteur privé et l'adoption d'énergies renouvelables
- Une approche prudente de la commercialisation et les problèmes de gouvernance ont ralenti le rythme des réformes des entreprises publiques
- L'espace budgétaire limité, associé à l'importante disponibilité de financements concessionnels d'institutions financières internationales, freine la mise en œuvre du portefeuille public de la BERD
- Un cadre réglementaire obsolète qui compromet la compétitivité du secteur minier

Principaux enseignements et perspectives

- Appuyer d'importantes réformes de la gouvernance pour faciliter une plus grande concurrence et accroître la confiance des investisseurs tout en continuant de collaborer avec la Tunisian Investment Authority pour améliorer le climat d'investissement
- Tirer profit de la bonne collaboration en cours avec le gouvernement et renforcer la coordination avec les IFI, complétant les investissements publics par un renforcement des capacités lorsque cela est possible
- Améliorer l'accès à la monnaie locale par des dispositifs innovants tels que des mécanismes de swap direct et le déploiement de mécanismes de partage des risques auprès de nouvelles IFP
- Rechercher des possibilités de résoudre les problèmes de couverture du risque de change pour débloquer le financement de banques commerciales par les IFI et déployer des produits d'institutions financières (par exemple, WiB, PFEV, YiB)
- Mettre à profit le fort potentiel d'adoption des énergies renouvelables et d'exploitation minière du phosphate, capitalisant sur l'expérience acquise grâce au projet ELMED et continuant de plaider pour une participation accrue du secteur privé
- Continuer de promouvoir la réforme des entreprises publiques et l'amélioration de la gouvernance en s'appuyant sur l'exemple des collaborations fructueuses nouées avec la STEG et ODC
- Mettre à profit le fort potentiel d'adoption des énergies renouvelables et d'exploitation minière du phosphate, capitalisant sur l'expérience acquise grâce au projet ELMED et continuant de plaider pour une participation accrue du secteur privé
- Accélérer l'examen du nouveau Code minier en vue de moderniser le cadre réglementaire du secteur et d'en renforcer la durabilité

2. Contexte économique

2.1. Contexte macroéconomique et perspectives pour la période couverte par la stratégie

Tunisie – Principaux indicateurs macroéconomiques

	2020	2021	2022	2023	2024
Croissance du PIB (% en glissement annuel)	-9,0	4,7	2,8	0,2	1,6
Inflation IPC (% en moy.)	5,6	5,7	8,3	9,3	7
Solde budgétaire (% du PIB)	-9,4	-7,6	-7,9	-7,6	-6,4
Solde courant (% du PIB)	-6,0	-6,0	-8,8	-2,2	-1,5
IDE nets (% du PIB) [un signe négatif indique un flux entrant]	-1,4	-1,1	-1,3	-1,4	-1,4
Dettes extérieures (% du PIB)	98,8	87,5	90,4	87,0	79,9
Réserves brutes (% du PIB)	21,5	18,5	17,7	18,8	17,3
Dettes publiques brutes (% du PIB)	77,7	79,2	82,4	84,6	84,9
Taux de chômage (%)	17,4	16,2	15,2	16,4	16,5
PIB nominal (en Md \$)	42,5	46,8	44,6	48,5	52,9

Sources : Autorités nationales, FMI

La production a poursuivi sa reprise au cours des trois premiers trimestres de 2025. Le PIB réel a progressé de 2,4 % en glissement annuel sur la période janvier-septembre 2025, contre 1,0 % sur la même période l'année précédente, porté par la poursuite de la reprise dans l'agriculture ainsi que par l'expansion des secteurs du commerce, de la construction et des industries mécaniques et électriques. Le taux de chômage a reculé à 15,4 % en septembre 2025, contre 16,0 % un an auparavant.

L'inflation a presque diminué de moitié depuis son pic en 2023. Les prix à la consommation ont augmenté en moyenne de 5,4 % en glissement annuel en 2025, contre 7,0 % l'année précédente. L'inflation suit une trajectoire baissière depuis qu'elle a dépassé 10,0 % au début de 2023. La modération des prix alimentaires a contribué au ralentissement récent. En décembre 2025, la Banque centrale de Tunisie a abaissé son taux directeur de 50 points de base, à 7,0 %.

Les finances publiques demeurent contraintes malgré l'amélioration de la mobilisation des recettes et la réduction des subventions aux produits de base. Le déficit budgétaire devrait se réduire à 5,6 % du PIB en 2025, contre 6,4 % l'année précédente. La dette publique devrait reculer à 80,5 % du PIB en 2025, contre 84,9 % l'année précédente, avec une évolution de sa composition en faveur de la dette intérieure.

La position extérieure de la Tunisie s'est améliorée mais demeure vulnérable. Le déficit du compte courant s'est creusé à 1,9 % du PIB sur janvier-septembre 2025, contre 0,9 % sur la même période l'année précédente. La hausse des recettes touristiques et des transferts des Tunisiens à l'étranger soutient la position extérieure, chacune affichant une progression de plus de 6,5 % en glissement annuel à fin décembre 2025. Les réserves internationales s'établissaient à 8,5 milliards de dollars en décembre, en baisse de 3,4 % par rapport à leur niveau un an auparavant.

Les perspectives à moyen terme sont contrastées, dans un contexte de vulnérabilités externes et internes persistantes. La croissance devrait s'établir à 2,1 % en 2026, mais les contraintes réglementaires pesant sur les entreprises, les restrictions de change et les pressions budgétaires et extérieures continues pourraient en limiter la dynamique. Le gouvernement a eu recours à des emprunts auprès de la banque centrale pour financer le déficit budgétaire. Si cette pratique devait se répéter, elle pourrait susciter des inquiétudes quant à l'autonomie de la politique monétaire et au risque de désancrage des anticipations d'inflation. Des avancées en matière de réformes structurelles seront probablement nécessaires pour accélérer significativement la croissance.

2. Contexte économique

2.2 Principales difficultés liées à la transition (I/II)

Compétitive (3,91)

- La croissance de la productivité du travail a considérablement ralenti, passant de 2,3 % entre 2000 et 2010 à 0,7 % depuis 2011. La productivité des entreprises a baissé dans tous les secteurs, probablement en raison de la complexité des réglementations, de la corruption et de l'inadéquation des compétences.
- Malgré les difficultés, la Tunisie a amélioré sa compétitivité internationale à certains égards en développant ses capacités basées sur la connaissance et en tirant profit de sa population hautement qualifiée, ce qui lui a permis de passer de la 72^e place en 2000 à la 56^e place en 2023 dans l'indice de complexité économique.
- Le secteur privé est freiné par un environnement commercial dominé par les entreprises publiques et de grandes entreprises ayant des liens politiques, ce qui entraîne une forte concentration du marché.
- L'accès au financement constitue une contrainte majeure, 47 % des PME le citant comme un obstacle, contre une moyenne régionale de 27 %, en raison de la complexité des procédures de demande, de taux d'intérêt défavorables et d'exigences excessives en matière de garanties.

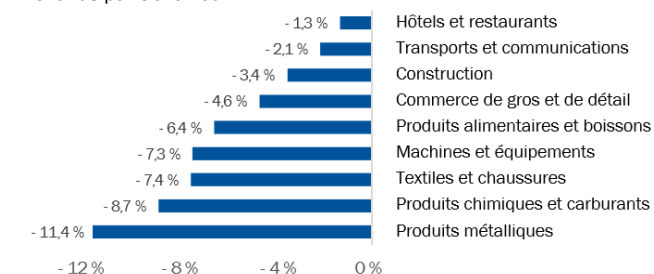
Bien gouvernée (4,88)

- Les barrières à l'entrée et l'inégalité des conditions de concurrence favorisent les entreprises publiques, notamment en raison de droits de monopole, de prix subventionnés, de restrictions commerciales, de contrôles et d'exemptions à la loi sur la concurrence.
- Les entreprises publiques ont un impact disproportionné sur l'économie tunisienne par rapport au secteur privé, générant plus de la moitié du chiffre d'affaires des 100 plus grandes entreprises et employant un cinquième de la main-d'œuvre en 2019. La gouvernance de ces entreprises en Tunisie repose sur des cadres juridiques obsolètes, une planification stratégique limitée et une mauvaise coordination entre les agences étatiques.
- La corruption demeure un important problème, 56 % des entreprises privées la considérant comme une contrainte majeure en 2020 (contre 36 % en 2013), alors que la moyenne régionale est de 44 %.
- La Tunisie a réalisé quelques progrès dans l'amélioration des normes de gouvernance (notamment grâce à des campagnes de lutte contre la corruption et des initiatives d'administration en ligne), mais le Conseil de la concurrence reste en sous-effectif, manque de ressources et n'est pas suffisamment indépendant du ministère du Commerce et du Développement des exportations.

Verte (4,79)

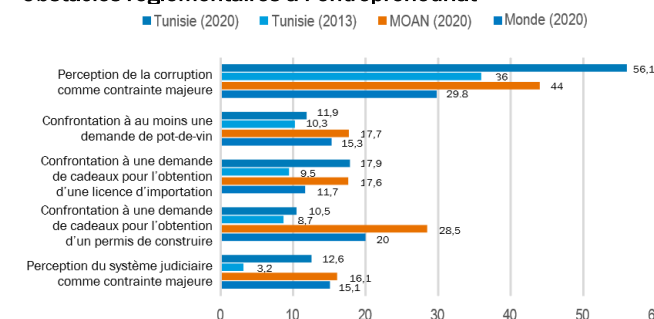
- Le secteur énergétique est dominé par la société publique STEG, dont l'inefficacité opérationnelle, les mauvais résultats financiers et la position monopolistique limitent la participation du secteur privé, tandis que les énergies renouvelables restent sous-développées, ne représentant que 3 % de la production d'électricité.
- Si les émissions totales de la Tunisie sont relativement faibles à l'échelle mondiale (0,08 %), son intensité énergétique reste élevée, les hydrocarbures représentant 88 % de l'approvisionnement énergétique total et le gaz naturel fournissant 96 % de la production d'électricité.
- La pénurie d'eau est un problème critique, avec d'importantes disparités régionales en matière d'accès à l'eau potable (seulement 42 % dans les zones rurales). Le pays connaît des problèmes croissants liés à l'épuisement des aquifères, à la baisse des précipitations et aux risques climatiques qui menacent les ressources en eau côtières.
- La Tunisie est confrontée à d'importants risques climatiques physiques, notamment pour son littoral (75 % des ressources en eau côtières devraient disparaître d'ici à 2050 en raison de la salinisation des aquifères) et sa production agricole (une baisse de 30 % des rendements céréaliers et oléicoles est prévue d'ici à 2050).

Taux de croissance annuel de la prod. du travail, 2013-2020 Revenu par travailleur



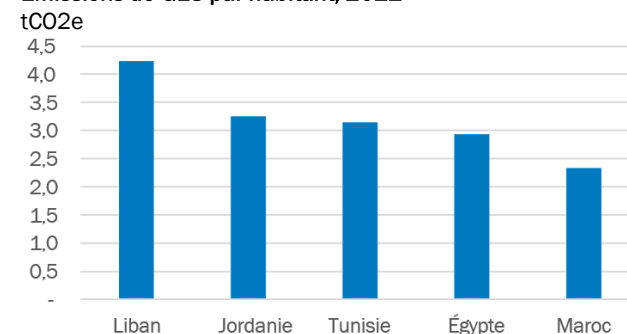
Source : Enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises

Obstacles réglementaires à l'entrepreneuriat



Source : Enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises

Émissions de GES par habitant, 2022



Source : Climate Watch

2. Contexte économique

2.2 Principales difficultés liées à la transition (II/II)

Inclusive (4,96)

- Le capital humain en Tunisie présente d'importants décalages de compétences, en raison de la faible adéquation au marché du travail des programmes d'éducation et de formation.
- Le taux de chômage élevé chez les jeunes (38,5 % en 2023), en particulier parmi les diplômés de l'enseignement supérieur, s'explique par une préférence pour les emplois du secteur public et par l'incapacité du secteur privé à créer des emplois formels et de qualité.
- La Tunisie affiche l'un des taux de participation des femmes à la population active les plus élevés de la région SEMED (27 %), mais les femmes restent sous-représentées dans l'emploi formel et les postes de décision, les femmes diplômées de l'enseignement supérieur étant deux fois plus susceptibles d'être au chômage que les hommes (31,5 % contre 14,2 %).
- Les disparités régionales entre les centres urbains côtiers et les régions rurales de l'ouest et du sud sont considérables, le chômage étant près de trois fois plus élevé dans les gouvernorats du sud que dans les régions côtières, et l'accès aux services de base étant plus limité.

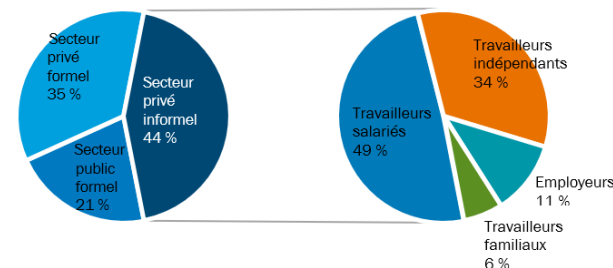
Intégrée (4,89)

- Le double système onshore-offshore de la Tunisie a contribué à améliorer la performance des exportations (68 % des exportations totales en 2022) et favorisé un niveau relativement élevé d'ouverture commerciale, mais les liens entre les deux sont limités et les barrières commerciales élevées (droits de douane moyens de 11 % et coûts non tarifaires).
- La concentration du marché des exportations (la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne représentent 62 % des exportations) rend la Tunisie vulnérable aux chocs extérieurs, tandis que les échanges commerciaux avec les pays africains voisins restent faibles (10,5 % des exportations).
- Le secteur des TIC est fortement orienté vers l'exportation, mais se heurte à des contraintes, notamment un accès limité à l'internet haut débit (161^e rang mondial pour la vitesse du haut débit fixe) et d'importantes disparités entre les régions et les genres en matière d'accès à l'Internet.
- Le commerce électronique présente un potentiel, mais reste sous-développé (seulement 0,16 % du total des biens et services échangés en 2021) en raison de problèmes liés à l'offre (faible adoption des technologies numériques) et à la demande (faible confiance des clients, transparence limitée des paiements).

Résiliente (4,00)

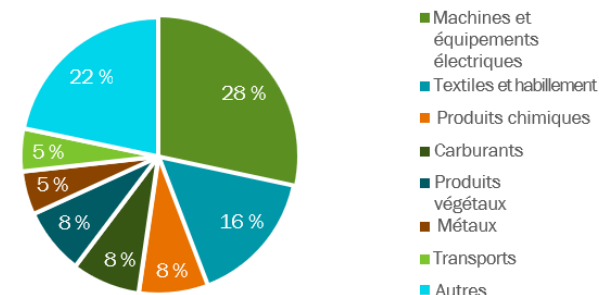
- Le secteur bancaire domine le système financier (représentant 100 % du PIB contre 4 % pour les institutions non bancaires), mais souffre d'une faible capitalisation et d'une forte fragmentation (30 banques, dont les banques publiques contrôlent 37 % des actifs).
- L'exposition du secteur bancaire à la dette souveraine a plus que triplé entre 2015 et 2023 et représente 22 % du total des actifs. Les prêts au secteur public ont atteint un niveau record de 26 % du total des prêts, évinçant le secteur privé et générant d'importants risques de concentration.
- Les prêts improductifs, à 14 % en 2023, sont les plus élevés parmi les régions de la BERD (loin de l'objectif de 7 % fixé pour 2027), avec des provisions insuffisantes s'élevant à 53 % (en dessous de l'objectif de 70 % fixé par la banque centrale).
- Les marchés de capitaux restent sous-développés, avec une réglementation obsolète (loi de 1994 sur les marchés financiers), une faible capitalisation boursière (20 % du PIB), des marchés obligataires d'entreprises insignifiants et une participation limitée d'investisseurs étrangers en raison d'un régime de change strictement contrôlé.

Répartition de l'emploi selon le statut, 2019



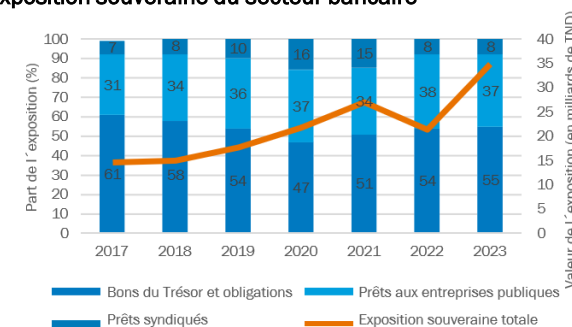
Source : Banque mondiale, INS

Exportations tunisiennes, 2022
Pourcentage des exportations totales



Source : Banque mondiale, World Integrated Trade Solution

Exposition souveraine du secteur bancaire



Source : Banque centrale de Tunisie

3. Priorités du gouvernement et mobilisation des parties prenantes

3.1 Priorités du gouvernement en matière de réforme

Les ambitions de la Tunisie en matière de développement sont énoncées dans sa « Vision 2035 », dont l'objectif global est d'assurer une vie décente à tous les citoyens et de renforcer leur résilience face aux crises. Cela implique d'éradiquer l'extrême pauvreté, de réduire les disparités sociales et spatiales et de créer des emplois décents et durables pour les femmes et les jeunes. Cette vision s'articule autour de six piliers : promouvoir le capital humain ; développer une économie numérique davantage fondée sur la connaissance ; créer une économie compétitive et diversifiée qui favorise l'initiative privée ; renforcer la justice sociale ; promouvoir l'économie verte et la lutte contre le changement climatique ; favoriser un développement régional équitable et un développement territorial inclusif.

À court et moyen termes, le **Plan national de développement 2026-2030** définit une stratégie qui vise à revitaliser l'économie et à réduire le chômage par une approche ascendante axée sur les priorités économiques et sociales locales, régionales et nationales. Ce plan **promeut une croissance inclusive et durable** passant par des investissements ciblés dans différents domaines prioritaires. Les principales priorités consistent à promouvoir la **transition énergétique** de la Tunisie et à renforcer la **résilience au changement climatique**, notamment en accroissant la capacité en énergies renouvelables et en réduisant la consommation de gaz naturel. Le gouvernement est également déterminé à développer les **infrastructures essentielles**, en particulier à améliorer les systèmes de gestion de l'eau, et à **améliorer le climat des affaires** pour attirer les **investissements privés** et les IDE. Le plan vise également à appuyer les **PME**, à réformer les **entreprises publiques** et à **simplifier les procédures administratives**. L'accent est mis sur l'équité sociale, le but étant de réduire les **disparités régionales** et d'améliorer le niveau de vie dans tout le pays.

Les autres principales priorités du gouvernement sont la **numérisation**, notamment la révision du cadre juridique régissant la **gouvernance numérique**, la fourniture d'un **accès haut débit** à toutes les régions, le développement des infrastructures réseau et l'**amélioration de la connectivité**, le renforcement de la **cybersécurité** et l'amélioration des **compétences numériques**. La Tunisie s'est également lancée dans un programme visant à améliorer la **sécurité alimentaire** via le **Projet d'appui d'urgence à la sécurité alimentaire (PAUSAT) 2022-2026**, initiative coordonnée de partenaires de développement qui vise à renforcer la sécurité alimentaire et l'autosuffisance en renforçant la résilience face aux chocs climatiques et externes.

3.2 Domaines de réforme de la BERD largement approuvés par les autorités

- Appui à la transition verte et à la résilience au changement climatique de la Tunisie, notamment par l'intensification des énergies renouvelables, la décarbonation des secteurs de l'énergie et de l'industrie et la fourniture d'une aide supplémentaire à la lutte contre le stress hydrique
- Réduction des disparités régionales par le développement des compétences et du capital humain
- Appui au développement des infrastructures, le but étant de renforcer l'intégration et la connectivité régionales, notamment par l'amélioration des liaisons de transport et leur verdissement
- Renforcement des partenariats dans les domaines liés à la numérisation et à l'innovation
- Amélioration de la sécurité alimentaire et soutien au secteur agricole

3.3 Principaux messages de la société civile à la BERD

- Les OSC ont appuyé la volonté de promouvoir le capital humain, un développement inclusif, une transition verte et la résilience au changement climatique. Elles ont souligné que l'on pouvait renforcer l'économie tunisienne en renforçant les capacités de la société civile et des secteurs public et privé, en promouvant l'état de droit et la transparence, en favorisant l'inclusion et la numérisation, et en améliorant l'accès aux instruments financiers.
- Les OSC ont encouragé à verdir l'économie et à assurer la résilience au changement climatique i) en investissant dans les énergies renouvelables et le tourisme durable, ii) en améliorant l'accès au financement et iii) en favorisant un écosystème vert et en associant les communautés locales à des initiatives vertes.
- Les OSC ont conseillé d'appuyer le dialogue public-privé, le développement des communautés locales, l'inclusion économique des jeunes et des groupes vulnérables, ainsi que les solutions numériques et l'IA. Elles ont également demandé qu'on aide à renforcer les capacités pour favoriser l'espace civique et la responsabilité.

4. Définition des priorités de la stratégie-pays pour la Tunisie

Que faut-il changer ? (Diagnostic-pays)	Peut-on opérer ces changements ? (Économie politique)	Que peut faire la Banque ? (Capacités institutionnelles)	Priorités stratégiques (2026-2031)	Ce que nous voulons observer en 2031
- Le système onshore/offshore limite les avantages pour l'économie locale, notamment les gains de productivité. Les exportations se concentrent sur quelques marchés, ce qui accroît la vulnérabilité aux chocs externes - Le niveau élevé des prêts improductifs dans les banques publiques (en hausse aussi dans les banques privées), la faible capitalisation et l'important recours aux prêts souverains mettent en péril le secteur bancaire - Des écarts persistent dans l'accès des femmes, des jeunes et des habitants des zones rurales au financement - Les MPME ont des difficultés à accéder au financement - Les restrictions sur les opérations de change et le sous-développement des marchés de capitaux limitent les options de financement - L'environnement économique est entravé par des procédures lourdes et par la corruption - L'importante présence des entreprises publiques fausse l'économie - Mauvaise gouvernance des entreprises publiques/privées - Importants décalages entre l'offre et la demande de compétences, d'où le taux de chômage des jeunes le plus élevé de la région SEMED et une sous-représentation des femmes dans la population active	- Augmentation récente des exportations à valeur ajoutée (par exemple, machines, équipements électriques et équipements de transport) - Fort potentiel de croissance du secteur des TIC, avec le lancement de la nouvelle stratégie « Tunisie numérique 2025 » - Quelques progrès dans les réformes engagées pour améliorer l'administration publique, le système de subventions et le régime de change - Maintien d'un système complexe d'autorisations et d'autres obstacles fiscaux et à l'investissement - Action récente menée pour faire progresser la numérisation et promouvoir la gouvernance électronique, notamment par une nouvelle plateforme d'interopérabilité et la Digital Investor Platform - Les entreprises publiques sont les principaux pourvoyeurs d'emplois, ce qui fait des réformes un sujet social controversé - Transfert limité de technologies et de compétences vers le marché local par les entreprises offshore - L'inclusion des jeunes et l'inclusion financière restent une priorité du gouvernement	- Instruments efficaces pour appuyer les PME, y compris des lignes de crédit dédiées, l'accent portant sur les entrepreneurs mal desservis - Des produits bien adaptés pour soutenir les entreprises (p.ex., chaînes de valeur, exportations), y compris des conseils pour améliorer la gouvernance et les normes d'entreprise - Expérience en développement des marchés de capitaux et diversification des produits financiers - Mise en œuvre d'une politique ciblée pour renforcer le climat des affaires et attirer les IDE - La BERD peut appuyer la transition numérique dans les secteurs privé et public - Solide expérience de l'appui à la commercialisation et de l'amélioration de la gouvernance dans les entreprises publiques, y compris la gestion stratégique des effectifs et le développement des compétences - Appui à la réforme de l'EFTF et aux solutions de compétences proposées par le secteur privé, y compris dans le domaine du numérique	Renforcer la compétitivité et faciliter la croissance du secteur privé par un financement diversifié, une bonne gouvernance et le développement du capital humain	- Accès accru au financement, à l'entrepreneuriat et aux compétences - Amélioration de la gouvernance économique et du climat d'investissement - Réforme des entreprises publiques et participation accrue du secteur privé
- Malgré un potentiel solaire et éolien inexploité, seulement 3 % de la production provient d'énergies renouvelables - L'adoption des énergies renouvelables reste lente, avec une participation privée limitée et la nécessité d'apporter de nouvelles améliorations réglementaires (par exemple, la mise en place d'un régulateur indépendant) - La viabilité financière de STEG et un cadre réglementaire indépendant sont essentiels pour la transition énergétique et pour renforcer la gouvernance du secteur énergétique - Persistence de l'intensité énergétique des hydrocarbures - Grande vulnérabilité aux risques climatiques, notamment aux inondations, à l'élévation du niveau de la mer et aux sécheresses graves - La pénurie d'eau pose un problème aux industries énergivores et menace la durabilité des services urbains	- Le Plan Solaire actuel et la Loi sur les énergies renouvelables visent à atteindre une part de 35 % de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables d'ici 2030 - Possibilité d'accroître la part des énergies renouvelables par l'interconnexion ELMED, le renforcement des infrastructures du réseau et le potentiel de l'hydrogène vert - La collaboration avec la STEG pourra servir de modèle pour la future réforme des entreprises publiques - Le MACF de l'UE aura une incidence sur le secteur industriel - La CDN actualisée de la Tunisie (réduction de 45 % de l'intensité carbone d'ici 2030) nécessite de mobiliser 19,3 milliards d'USD ; les objectifs climatiques sont définis dans la stratégie de neutralité carbone et de résilience au changement climatique à l'horizon 2050	- Solide expérience de la promotion des énergies renouvelables et des réformes de marché dans la région SEMED - Soutien institutionnel, financier et technique en faveur de la résilience au changement climatique et de la décarbonation, y compris le développement de trajectoires bas carbone et de règles de marché adaptées - Soutien institutionnel, financier et technique constant à la restructuration du secteur - La BERD peut faciliter les investissements verts et renforcer l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle des ressources - Expérience du développement d'infrastructures durables grâce à des cadres dédiés (par exemple, Programme pour des villes vertes) et à des financements verts innovants - L'AT de la BERD peut aider les autorités locales à améliorer la gestion de l'eau et à promouvoir des activités économiques moins dépendantes de l'eau	Appuyer la transition verte et la résilience au changement climatique	- Augmentation des capacités en énergies renouvelables et intégration énergétique régionale - Renforcement de la résilience au changement climatique - Amélioration de la qualité et de la durabilité des infrastructures municipales
- Fortes disparités régionales d'accès à la main-d'œuvre et aux infrastructures, surtout dans le sud - Infrastructures portuaires et ferroviaires déficientes et logistique insuffisante limitent le commerce et l'intégration dans les CVM - Disparités régionales dans la pénétration du haut débit et l'accès à l'Internet - Informalité élevée dans les zones rurales, touchant particulièrement les femmes.	- La capacité publique à financer les infrastructures est limitée par le programme d'assainissement budgétaire et les objectifs de soutenabilité de la dette - Fort potentiel d'exportation, notamment grâce à la proximité géographique de la Tunisie avec l'Europe et l'Afrique subsaharienne - La Stratégie nationale de développement 2035 vise à réduire les disparités régionales et l'informalité	- La BERD peut appuyer les infrastructures de transport et de logistique pour améliorer le commerce et la connectivité - La BERD peut promouvoir le développement de nouvelles activités économiques dans les régions défavorisées	Renforcer l'intégration externe et interne et assurer un développement régional inclusif	- Intégration et connectivité accrues - Accès plus équitable aux services et à des emplois formels durables

5. Cadre des activités et des résultats (1/3)

Priorité 1 : Renforcer la compétitivité et faciliter la croissance du secteur privé par la diversification du financement, la bonne gouvernance et le développement du capital humain

Objectifs clés	Activités	Indicateurs de suivi
Accès accru au financement, à l'entrepreneuriat et aux compétences	- Fournir des services de financement et de conseil aux grandes entreprises et aux MPME, notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire et des agro-industries, de l'immobilier, de l'industrie manufacturière et des TMT, et appuyer leurs efforts de développement du capital humain - Renforcer le financement intermédié des PME par des lignes de crédit dédiées aux IFP, l'accent portant sur la compétitivité et la transition verte, les segments mal desservis (par exemple, les femmes, les jeunes et les régions), et étudier des produits similaires pour le numérique ainsi que des activités de partage des risques et de renforcement des capacités pour les IFP - Viser à stimuler la compétitivité et à renforcer la concurrence dans les secteurs concentrés en intensifiant le soutien aux PME et en développant l'écosystème des start-up, notamment via les programmes Star Venture et Blue Ribbon - Appuyer les mesures prises pour faciliter l'accès à des formes alternatives de financement, notamment le capital-risque et les fonds de capital-investissement - Promouvoir le développement du secteur financier non bancaire, y compris le crédit-bail et l'affacturage - Aider à attirer les IDE et à renforcer les liens entre les secteurs onshore et offshore pour stimuler l'innovation et le transfert de connaissances - Promouvoir le développement des compétences par le secteur privé et élaborer de nouvelles normes de compétences professionnelles en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle et les organismes compétents, notamment en matière de compétences numériques	- Nombre de bénéficiaires de conseils aux petites entreprises déclarant une augmentation de leur chiffre d'affaires/productivité - Volume/nombre de sous-prêts accordés à des MPME - Nombre nouveaux produits ou services financiers introduits ou développés - Nombre de personnes ayant amélioré leurs compétences suite à une formation
Amélioration de la gouvernance économique et du climat d'investissement	- Sous réserve de progrès suffisants dans les réformes, envisager de soutenir une libéralisation accrue du régime de change et étudier les moyens d'améliorer l'accès à la monnaie locale - Favoriser le développement des marchés financiers et des marchés de capitaux par un soutien à l'élaboration de politiques - Continuer d'aider à améliorer le climat d'investissement, notamment à développer les plateformes numériques d'investissement et d'interopérabilité pour améliorer les services publics en ligne - Rechercher d'autres possibilités de faire progresser le programme de numérisation de la Tunisie	Améliorations juridiques, institutionnelles ou réglementaires de l'environnement des affaires
Réforme des entreprises publiques et participation accrue du secteur privé	- Étudier les possibilités de soutenir une commercialisation accrue des entreprises publiques par le biais d'investissements ciblés, y compris l'amélioration des résultats financiers et opérationnels, le renforcement de la gouvernance d'entreprise, la gestion stratégique des ressources humaines, le développement des compétences et la réforme du cadre juridique et réglementaire de ces entreprises - Accroître la participation du secteur privé et renforcer la concurrence dans les secteurs dominés par l'État, notamment en travaillant avec les régulateurs sectoriels pour garantir l'égalité de traitement, en poursuivant le soutien au développement de partenariats public-privé (PPP) et de producteurs indépendants d'électricité (IPP) dans les segments d'infrastructure (ports, eau, énergie) et dans les infrastructures sociales (écoles, hôpitaux), y compris le renforcement des capacités et la préparation de projets, ainsi qu'un engagement politique en matière d'environnement des affaires. - Promouvoir des solutions de financement municipal et la décentralisation pour renforcer la gouvernance locale et accroître la capacité des institutions à appuyer la mise en œuvre de projets	- Nombre croissant de clients (entreprises publiques) renforçant leur gouvernance grâce à l'assistance de la BERD - Réformes réglementaires et résultats opérationnels des entreprises publiques - Nombre de PPP ou de concessions réalisés

5. Cadre des activités et des résultats (2/3)

Priorité 2 : Appuyer la transition verte et la résilience au changement climatique

Objectifs clés	Activités	Indicateurs de suivi
Augmentation des capacités en énergies renouvelables et renforcement de l'intégration régionale des énergies vertes	- Continuer de financer des projets privés dans le domaine des énergies renouvelables (éolien, solaire et systèmes de stockage d'énergie par batterie) et appuyer l'ouverture progressive du marché aux énergies renouvelables, notamment par le renforcement des capacités de l'instance de régulation de l'énergie, l'élaboration d'un cadre contractuel pour le régime d'autoconsommation, l'adoption de règles de marché pour les exportations vers l'Europe et d'autres politiques propres à ouvrir le secteur aux investissements privés - Chercher à accroître la capacité du réseau et de stockage par des investissements et des politiques pour intégrer les énergies renouvelables dans le système électrique national et appuyer une décarbonation basée sur des énergies renouvelables telles que l'hydrogène vert - Appuyer une intégration énergétique régionale accrue, notamment en continuant de mettre en place des interconnexions, y compris via des mécanismes de soutien aux énergies renouvelables - Continuer d'aider, par un financement et une assistance, la STEG à améliorer sa viabilité financière et à renforcer sa commercialisation et sa gouvernance (y compris en matière d'action climatique, d'égalité des chances et d'accès élargi aux compétences vertes) - Aider à poursuivre les réformes dans le secteur de l'énergie avec le ministère de l'Énergie, la STEG et d'autres parties prenantes clés, y compris la planification et la mise en œuvre d'une feuille de route sectorielle pour les investissements dans la décarbonation	- Capacité installée en énergies renouvelables (MW) - Production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (MWh par an) - Améliorations juridiques/institutionnelles/réglementaires dans le secteur de l'énergie
Renforcement de la résilience au changement climatique	- Aider à améliorer l'efficacité énergétique et l'utilisation des ressources dans les infrastructures numériques, les bâtiments et les entreprises - Promouvoir les exportations vertes et l'intégration dans les chaînes de valeur vertes, notamment en aidant, par des conseils, les entreprises à anticiper et à s'adapter aux systèmes de tarification du carbone (par exemple, au MACF de l'UE) - Appuyer l'exploration et le développement durables de l'exploitation minière du phosphate, y compris la mise en œuvre d'une trajectoire bas carbone et d'autres réformes destinées à renforcer et à moderniser la gouvernance du secteur minier et à l'ouvrir aux investissements privés - Aider à moderniser les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, promouvoir une utilisation durable et renforcer la résilience des industries grandes consommatrices d'eau face aux chocs externes et liés au climat - Étudier les possibilités de promouvoir davantage la décarbonation, la résilience et l'adaptation au changement climatique, notamment dans les secteurs de l'eau et de l'agroalimentaire	- Total CO₂ réduit (tonnes/an) et émissions de CO₂ équivalent réduites (ktonnes/an) - Économies d'eau (m³/an) - Nombre de clients adoptant des pratiques commerciales améliorées en matière de climat
Amélioration de la qualité et de la durabilité des infrastructures municipales	- Appuyer le développement plus avant des infrastructures urbaines vertes, durables et inclusives telles que les réseaux d'eau et d'assainissement, la gestion des déchets solides, le refroidissement urbain, l'éclairage public et les transports urbains (y compris un soutien potentiel à l'emploi de bus électriques), tout en promouvant le Programme pour des villes vertes de la BERD afin de renforcer les capacités et améliorer la mobilisation au niveau des villes - Promouvoir la décentralisation et renforcer les capacités institutionnelles pour améliorer la gouvernance locale et la prestation de services dans le domaine des infrastructures urbaines	Nombre de personnes bénéficiant d'un meilleur accès aux services municipaux



5. Cadre des activités et des résultats (3/3)

Priorité 3 : Renforcer l'intégration externe et interne et assurer un développement régional inclusif

Objectifs clés	Activités	Indicateurs de suivi
Intégration et connectivité accrues	- Aider à poursuivre le développement des infrastructures de transport et de logistique, y compris la modernisation et la mise à niveau des entrepôts, des chemins de fer, des ports, des infrastructures aéroportuaires et routières, pour améliorer la capacité d'exportation et renforcer la connectivité régionale - Continuer de développer les services de financement et de conseil dans le cadre du PAEC pour stimuler la compétitivité des exportations - Rechercher des moyens d'améliorer davantage la connectivité numérique nationale et internationale, notamment en étendant la couverture haut débit aux régions mal desservies et en appuyant la modernisation du réseau - Promouvoir les IDE et l'intégration avec des acteurs européens, en particulier dans le secteur automobile	- Nombre de personnes bénéficiant d'infrastructures de transport améliorées - Nombre de personnes bénéficiant d'une meilleure couverture numérique
Accès plus équitable aux services et à des emplois formels durables	- Rechercher des moyens de réduire les disparités régionales et de renforcer l'inclusion sociale en améliorant l'accès au développement du capital humain et aux possibilités de renforcement des capacités dans les régions mal desservies grâce à des initiatives ciblées telles que le Programme régional pour les petites entreprises, la mise en place d'infrastructures et d'autres projets visant à faciliter l'accès à des opportunités économiques durables et formelles (par exemple, oasis du Sud) - Promouvoir des politiques d'égalité des chances dans les secteurs public et privé pour assurer une participation économique inclusive, notamment par la mobilisation des communautés locales et en supprimant les obstacles juridiques à la participation des femmes à l'économie - Promouvoir la prestation de services inclusifs et tenant compte des questions de genre dans les projets municipaux et de transport	- Nombre d'entreprises dirigées par des femmes ayant accès à des services de conseil - Nombre de clients ayant amélioré leurs politiques et pratiques en matière d'égalité des chances

6. Cartographie de la complémentarité des partenaires internationaux dans les domaines d'activité de la BERD

Domaines d'activité de la BERD

		Secteurs								Thèmes transversaux				
		Secteur des entreprises					Infrastructures durables		IF		Initiatives stratégiques			
Investissements/ subventions annuels moyens indicatifs (en M€, 2019-2023)		Agroalimentaire et agro-industries	Industrie manufacturière et services	Immobilier	TMT	Ressources naturelles	Énergie	Infrastructures	Banque	IF non bancaires	Économie verte	Inclusion et genre	Monnaie locale et marchés de capitaux	Petites entreprises
BAfD	168	€					€P	€	€	€	€P	€P		€
BEI	59	€		€			€	€	€		€	€P	€	
UE	333	€					€	€			€	€		
SFI	52	€	€				€P		€P		€P	€		
KfW	60						€	€		€	€	€P		€
BM	457	€			€		€	€	€		€	€		€
BERD	228	€P					€P	€	€	€	€P	€		€

€ Domaine d'investissements importants
P Domaine de mobilisation importante en
matière de politiques

● Priorité accordée principalement au secteur privé
○ Priorité accordée principalement au secteur public

Note : Cartographie des activités des partenaires basée sur des informations accessibles au public. Investissement important défini comme un projet dépassant 5% des investissements annuels signés à partir de 2019. Données relatives à KfW : 2018 à 2022 pour des raisons de disponibilité.

Domaines de coopération potentiels



Verte

- Rechercher des possibilités de coopération avec des partenaires dans le domaine des énergies renouvelables et de la sécurité de l'approvisionnement en eau



Compétitive

- Continuer de collaborer avec les partenaires (par exemple, le FMI, la BAfD, la BM) en matière de réforme des entreprises publiques
- Rechercher une coopération plus poussée avec l'UE en matière de mobilisation des PME



Intégrée

- Rechercher des possibilités de collaboration avec des partenaires pour renforcer la connectivité des infrastructures



Bien gouvernée

- Collaborer avec la BM à la numérisation des services publics et à la mise en place d'une administration en ligne pour améliorer la prestation de services, la transparence et la responsabilité



Inclusive

- Continuer d'explorer les possibilités de partenariat dans les domaines liés au genre et au développement du capital humain

7. Risques pesant sur la mise en œuvre et incidences environnementales et sociales

Risques pesant sur la mise en œuvre de la stratégie	Probabilité	Effet	Incidences environnementales et sociales
Des problèmes politiques et socioéconomiques, notamment des sensibilités autour des réformes structurelles, pourraient ralentir le processus de réforme			Évaluation et gestion des incidences environnementales et sociales, mobilisation des parties prenantes : veiller à ce que les incidences E&S directes, indirectes, cumulatives et transfrontières des projets soient correctement évaluées et atténuées conformément à la Politique environnementale et sociale et aux exigences de performance de la BERD. Veiller à ce que les parties prenantes soient réellement associées, dans le respect de l'égalité des genres et des personnes vulnérables. Renforcer les capacités pour assurer l'adoption des meilleures pratiques internationales en matière de gestion E&S et de gestion des entrepreneurs.
Un environnement des affaires difficile et un écosystème d'investisseurs fragmenté pourraient dissuader les investisseurs étrangers et accroître le profil de risque de crédit des clients potentiels			Conditions de travail et emploi : veiller à ce que les pratiques des clients en matière de travail soient conformes à l'EP2 de la BERD, notamment en ce qui concerne la non-discrimination et la liberté d'association, les normes de travail des travailleurs sous contrat et des travailleurs migrants, les risques liés au travail des enfants et au travail forcé dans l'agriculture primaire et l'industrie manufacturière, les salaires et avantages, ainsi que la promotion de l'égalité des chances.
La capacité limitée d'emprunt public pourrait empêcher le financement de projets d'infrastructures souveraines essentielles, nécessitant le recours à des subventions ou à des financements concessionnels			Efficacité des ressources et prévention et contrôle de la pollution : identifier les investissements qui soutiennent l'économie circulaire, l'efficacité des ressources et la prévention de la pollution environnementale (air, eau, sol). Appuyer la transition vers une économie diversifiée, à faible émission de carbone et efficace dans l'utilisation des ressources (en se focalisant sur des investissements tels que l'énergie éolienne/solaire, l'eau et l'efficacité énergétique), et renforcer la résilience au changement climatique. Étudier les moyens possibles de renforcer les capacités et de dialoguer sur les meilleures techniques disponibles de prévention et de réduction de la pollution industrielle, conformément à la directive européenne sur les émissions industrielles
Le manque de ressources et de capacités d'exécution des entreprises publiques pourrait entraîner des retards dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets			Santé et sécurité : améliorer la santé et la sécurité au travail et au sein des communautés, y compris la prévention de la violence et du harcèlement fondés sur le genre, en se focalisant en particulier sur les secteurs de la construction et des transports. La sécurité routière et la prévention des accidents du travail sont des enjeux prioritaires pour les projets d'infrastructure et peuvent nécessiter des fonds de CT.
La vulnérabilité au changement climatique pourrait affecter négativement la capacité de la Banque à investir dans des projets du secteur privé, en particulier dans les agro-industries			Acquisition de terres, réinstallation involontaire et déplacement économique : veiller à ce que tous les projets nécessitant l'acquisition de terres respectent les exigences de la Banque en matière d'indemnisation et de rétablissement des moyens de subsistance. Encourager les clients à améliorer la consultation, l'accès à l'information et l'identification de toutes les personnes touchées, en accordant une attention particulière aux utilisateurs informels des terres et aux groupes vulnérables.
			Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes : aider les clients à réaliser des évaluations pour assurer la protection des espèces et des habitats d'importance pour la conservation, ainsi qu'une gestion durable et résiliente des services écosystémiques et du capital naturel, en particulier dans des secteurs tels que les énergies renouvelables, les services municipaux et les infrastructures.
			Patrimoine culturel : veiller à ce que des processus d'évaluation et des plans d'atténuation appropriés soient en place pour protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel. Travailler avec les clients pour déterminer les problèmes que pourraient poser au patrimoine culturel des projets de la BERD, ainsi que pour éviter et atténuer les effets sur le patrimoine sensible en consultant les principales parties prenantes, conformément à la politique de la Banque. Des activités de CT pourront être envisagées pour atténuer les risques identifiés et explorer les moyens d'utiliser le patrimoine culturel pour améliorer la situation économique et locale.
			Intermédiaires financiers : veiller à ce que les IFP disposent de capacités E&S adaptées et de procédures de gestion des risques.
			Suivi et supervision : travailler avec les clients pour suivre les performances E&S et traiter les problèmes hérités liés au portefeuille de la Banque.

 Élevé(e)  Moyen(ne)  Faible

8. Évaluation des partenariats avec les donateurs

Évaluation des besoins pour la nouvelle période de la Stratégie-pays

Pour atteindre les objectifs de la nouvelle stratégie-pays, des fonds de donateurs pourraient être nécessaires pour appuyer plusieurs activités essentielles :

- Appuyer l'offre de services de conseil et de renforcement des capacités pour favoriser le développement des MPME et des IF par la CT et des prêts concessionnels.
- Utiliser le partage des risques, les subventions d'investissement et la CT pour appuyer la croissance du secteur financier et améliorer l'environnement des affaires et la gouvernance numérique.
- Promouvoir la participation du secteur privé et le développement de partenariats par un renforcement des capacités et un appui aux projets de CT.
- Renforcer les énergies renouvelables et les infrastructures municipales vertes (eaux usées, déchets, transports) par le partage des risques, les subventions d'investissement et les incitations à investir, ainsi que l'utilisation de la CT dans le cadre du Programme pour des villes vertes pour financer le renforcement des capacités.
- Financer les transports et la numérisation innovante pour stimuler les exportations via le PAEC et le Programme pour les échanges commerciaux et la compétitivité qui appuient les PME opérant dans diverses chaînes de valeur.
- Améliorer la formation professionnelle et l'inclusion financière en promouvant l'égalité dans le cadre des programmes WiB et YiB et combler les écarts régionaux en matière de financement et de services en recourant à la CT.

Sources potentielles de fonds de donateurs

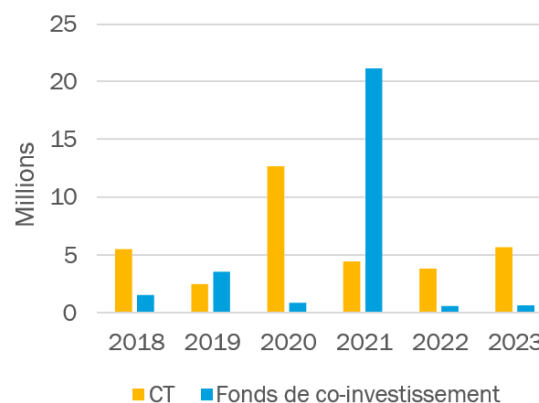
- On s'attend à ce que l'UE continue d'appuyer les infrastructures municipales, la résilience industrielle, la transformation numérique, les énergies renouvelables et l'inclusion financière au moyen de ses instruments que sont le FEDD et le FEDD+. Cela nécessitera des subventions de CT et des instruments de co-investissement. En outre, la plateforme d'investissement pour le voisinage pourra également fournir des subventions d'investissement et/ou de CT pour des projets touchant le numérique, les infrastructures, la biodiversité et l'économie verte.
- La Suisse et le Japon comptent parmi les principaux donateurs bilatéraux. Ils devraient continuer d'appuyer, par la CT, divers projets de développement et réformes de politiques. Les projets liés au climat pourront bénéficier de l'aide du Partenariat à fort impact sur l'action pour le climat, initiative multi-donateurs soutenue par des pays tels que la Finlande et l'Espagne.
- En ce qui concerne la CT, le partage des risques et les incitations à l'investissement, on s'attend à ce qu'interviennent le Mécanisme mondial de financement des infrastructures, le Fonds multidonateurs pour la région SEMED, le Fonds spécial des actionnaires, le Fonds spécial en monnaie locale en faveur des PME et le Fonds d'impact sur les petites entreprises. Ces fonds appuieront diverses activités qui favorisent une croissance économique durable.
- Le FVC, le FEM et les Fonds d'investissement climatiques devraient rester des acteurs essentiels des initiatives vertes en fournissant des ressources concessionnelles. Ils aideront également à élaborer et à mettre en œuvre les projets et faciliteront, par la CT, l'action sur les politiques à mener.

Indicateurs d'accessibilité financière sélectionnés

Rang percentile régional de la BERD¹

PIB par habitant (PPA, en dollars courants) ²	12 484	16 %
Pays bénéficiaire de l'APD	Oui	S/O
APD en pourcentage du revenu national brut (%) ³	2,4	52 %
APD par habitant (en dollars courants) ³	89,2	58 %

Financement de donateurs pendant la période de la dernière stratégie (en M€)⁴

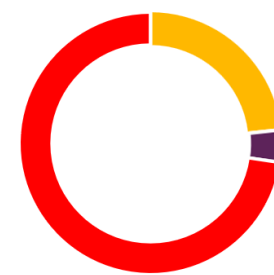


Utilisation des fonds en 2019-2023⁵

Subventions de CT



Fonds de co-investissement⁵



1 Rang percentile simple, exprimé comme la part des économies de la BERD classées en dessous de la Tunisie. 2. WDI (2022) 3. OCDE (2021) 4. Le graphique fait référence aux montants alloués pour la période 2018-2023. 5. Sur la base de la qualité de transition primaire des ressources concessionnelles. 5. *Veuillez noter que ce chiffre ne tient pas compte des 243 661 € au titre du projet de partage des risques dans la région SEMED de l'initiative en faveur des petites entreprises, la qualité de transition étant indiquée comme « Autre »

Annexe

PUBLIC



European Bank
for Reconstruction and Development

Annexe 1 – Évaluation politique dans le contexte de l'article 1^{er} (1/8)

La Tunisie a continué de respecter et d'appliquer les principes politiques énoncés à l'article 1^{er} depuis l'adoption de la précédente stratégie-pays. Malgré certaines avancées, des améliorations restent à apporter dans plusieurs domaines visés par cet article.

Pendant la période qui a suivi la dernière stratégie-pays, la Tunisie a connu d'importants changements politiques. En juillet 2021, après une période d'impasses politiques répétées, le président de la République a publié un décret révoquant le gouvernement formé par le Parlement élu en 2019 et suspendant la Constitution. Le président a annoncé un nouveau processus de transition politique, qui a abouti à une nouvelle Constitution transformant le système politique parlementaire en un système présidentiel.

Des élections législatives et présidentielles ont eu lieu respectivement en 2022 et 2024, ainsi qu'un référendum sur la nouvelle Constitution en 2022. Un grand nombre de partis politiques ont boycotté les élections législatives, invoquant d'importantes préoccupations. Le taux de participation aux élections et au référendum a été particulièrement faible par rapport aux élections et aux scrutins organisés depuis la révolution de 2011.

Le processus de formation du Conseil suprême de la magistrature, plus haute instance judiciaire du pays, a été modifié et les nouveaux membres du Conseil ont été nommés par décret présidentiel. De nouvelles lois ont été promulguées, notamment une loi sur la cybercriminalité qui a suscité d'importants débats dans le pays, y compris des critiques de la part de groupes de défense des droits humains.

La situation de la société civile et des droits humains a connu des remous depuis la précédente stratégie-pays.

La Tunisie a lancé plusieurs initiatives d'amélioration de la gouvernance dans le cadre d'un important effort de lutte contre la corruption.

Les tensions géopolitiques dans certaines régions d'Afrique du Nord et du Sahel ont entraîné une augmentation de la migration irrégulière vers l'Europe, ce qui a exercé des pressions socioéconomiques sur la Tunisie, un grand nombre de migrants potentiels étant entrés dans le pays.

Élections libres et gouvernement représentatif

Élections libres, équitables et compétitives

La Constitution prévoit le suffrage universel, accordant le droit de vote à tous les citoyens tunisiens de plus de 18 ans.

Les élections à l'Assemblée des représentants du peuple (chambre basse du Parlement) ont eu lieu en décembre 2022, avec un second tour en janvier 2023, selon un nouveau système électoral basé sur des candidatures individuelles plutôt que sur l'ancien système de listes de partis. Bien que les élections aient vu l'émergence de nouveaux mouvements politiques, un grand nombre de partis politiques ont boycotté les élections, invoquant d'importantes préoccupations concernant la loi et le processus. L'Instance supérieure indépendante pour les élections a annoncé que le taux de participation était légèrement supérieur à 11 % dans le pays et d'environ 1,5 % à l'étranger, ce qui est nettement inférieur aux 41 % des élections de 2019 et aux 67,7 % des élections de 2014.

En avril 2022, le président a publié un décret modifiant la composition de l'Instance supérieure indépendante pour les élections, créant une commission de sept membres, dont trois juges et un certain nombre de spécialistes, tous nommés par décret présidentiel.

La Tunisie a organisé des élections présidentielles en 2024, les premières depuis l'entrée en vigueur de la Constitution de 2022. L'Instance supérieure indépendante pour les élections a disqualifié la plupart des candidats qui s'étaient présentés, estimant qu'ils ne remplissaient pas toutes les conditions fixées par l'Instance, et en a confirmé trois. Cette décision a été suivie d'une procédure judiciaire contestant les décisions de l'instance supérieure. Un grand nombre de partis politiques ont boycotté les élections. Quelques semaines avant les élections, l'un des trois candidats approuvés a été condamné à une peine de prison pour avoir falsifié des signatures d'électeurs. Le Président Kais Saïed a remporté les élections avec 91 % des voix, avec un taux de participation d'environ 29 % selon l'instance électorale.

Annexe 1 – Évaluation politique dans le contexte de l'article 1^{er} (2/8)

La Mission d'observation électorale de l'Union africaine pour l'élection présidentielle de 2024 a noté que l'élection « a été organisée conformément au cadre juridique et dans le respect des différentes phases et activités décrites dans le calendrier électoral publié par l'Instance supérieure indépendante pour les élections » et fait état d'un « processus électoral efficace, bien organisé et transparent ». Dans sa conclusion, elle « a noté avec satisfaction le climat pacifique dans lequel s'est déroulée l'élection présidentielle ».

La Mission a également noté que les élections « se sont déroulées dans un climat politique tendu », évoquant « la détention et l'arrestation de journalistes et de militants » pour des accusations de falsification et d'autres infractions, ainsi que les modifications apportées aux lois et le transfert de compétences qui « ont encore accru les inquiétudes au sein de l'opinion publique ». Elle a également noté avoir été informée que les organisations de la société civile tunisienne qui avaient précédemment participé à l'observation des élections n'avaient pas pu obtenir leur accréditation¹.

Dans son rapport sur la 41^e session du Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme sur l'Examen périodique universel, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a recommandé à la Tunisie d'assurer le fonctionnement efficace et indépendant de la Haute Commission électorale indépendante. En octobre 2024, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a fait part, s'agissant des conditions entourant les élections de 2024², de ses vives préoccupations, que les autorités tunisiennes ont qualifiées d'inexactes et d'infondées³.

Séparation et équilibre des pouvoirs

La Constitution limite le nombre de mandats présidentiels à deux, consécutifs ou non, et consacre la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, ainsi que « l'instauration d'un véritable équilibre entre eux »⁴.

En juillet 2021, le président de la République a publié une déclaration d'urgence déchargeant le Premier ministre de l'époque, qui avait été confirmé par le Parlement élu lors des élections législatives de 2019, de ses fonctions, et a gelé les travaux du Parlement. En septembre 2021, un décret présidentiel a prolongé la suspension du Parlement et investi le président de pouvoirs législatifs. En décembre 2021, le président a annoncé que le Parlement resterait suspendu jusqu'à ce que les citoyens se prononcent sur une nouvelle Constitution lors d'un référendum public (qui a eu lieu en juillet 2022) et élisent de nouveaux représentants (ce qui, comme mentionné ci-dessus, a eu lieu en décembre 2022/janvier 2023).

En 2022, le président a nommé une commission chargée de rédiger la nouvelle Constitution. Un certain nombre d'organisations de la société civile, dont le syndicat national, plus grande organisation de la société civile du pays, ont refusé de participer à la consultation. La nouvelle Constitution a transformé le système politique du pays, qui est passé d'un système parlementaire à un système présidentiel, stipulant que « le président de la République exerce le pouvoir exécutif avec l'aide du gouvernement, présidé par le chef du gouvernement »⁵.

Les autorités tunisiennes ont déclaré qu'en juillet 2021, le pays était entré dans « un processus global de réforme et qu'un calendrier des phases politiques avait été établi »⁶.

À l'issue d'une consultation en ligne consistant à répondre à des questions relatives au système politique et aux affaires économiques, sociales, culturelles et éducatives, à laquelle ont participé environ 6 % des adultes de plus de 16 ans, un référendum sur la Constitution a eu lieu en juillet 2022, sous la supervision de l'Instance supérieure indépendante pour les élections. Le taux de participation officiel a été de 30,5 %, 94,6 % des votants approuvant la nouvelle Constitution.

1. Déclaration préliminaire. Mission d'observation de l'Union africaine pour l'élection présidentielle du 6 octobre 2024 en République tunisienne. 9 octobre 2024.
2. Communiqué de presse : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : M. Türk appelle la Tunisie à respecter l'état de droit et les libertés démocratiques | HCDH
3. Dans une déclaration faite en février 2025, le ministère tunisien des Affaires étrangères a exprimé la « profonde stupéfaction » des autorités tunisiennes face à ces critiques, les qualifiant d'inexactes et d'infondées, réaffirmant l'attachement de la Tunisie aux droits humains, soulignant que les procédures judiciaires en cours concernaient des violations du droit pénal et non des opinions politiques ou des activités médiatiques et soulignant que la Tunisie n'avait pas besoin de réitérer son attachement à la protection des droits humains, car elle respecte les dispositions de la Constitution, les lois nationales et les engagements internationaux.
4. Constitution tunisienne de 2022.
5. Article 87 de la Constitution tunisienne.
6. Rapport national soumis au Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme sur l'Examen périodique universel, quarante et unième session. Novembre 2022.

Annexe 1 – Évaluation politique dans le contexte de l'article 1^{er} (3/8)

Pouvoir effectif des élus

Le président de la République élu détient d'importants pouvoirs exécutifs en vertu de la Constitution de 2022. La Constitution garantit la liberté des débats parlementaires et le droit des députés d'exprimer leur opinion et d'exercer leurs prérogatives législatives et de contrôle en toute liberté et indépendance. Des poursuites judiciaires ne peuvent être engagées à l'encontre de députés qu'après que le Parlement leur a retiré leur immunité législative, conformément aux dispositions de la Constitution.

Société civile, médias et participation

Ampleur et indépendance de la société civile

La Tunisie dispose depuis longtemps d'une société civile importante, variée et active. La loi interdit aux autorités publiques d'entraver ou d'empêcher, directement ou indirectement, l'activité des associations. Des milliers d'OSC, d'ONG et de coopératives opèrent en Tunisie, dans des secteurs tels que l'éducation, la santé, le développement, l'aide d'urgence, etc.

Le plus grand syndicat du pays, qui est également la plus grande organisation de la société civile, a joué un rôle notable dans la vie politique du pays ces dix dernières années. À l'issue du processus politique qui a débuté en juillet 2021, il a continué à prendre des positions notables, annonçant notamment, en juin 2021, une grève nationale pour réclamer des augmentations salariales dans le secteur public.

Le gouvernement a travaillé avec des membres de la société civile pour revoir les structures de financement public des associations, créer un système juridique régissant les activités des ONG internationales en Tunisie et mettre en place une plateforme en ligne pour le dépôt des demandes des organisations de la société civile⁷.

Dans sa lettre adressée aux autorités tunisiennes en juillet 2023, à l'issue du quatrième cycle d'examen de la Tunisie par le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a exhorté les autorités tunisiennes à « assurer à la société civile un espace libre et sûr »⁸. Pendant les discussions du Groupe de travail de l'EPU, la délégation tunisienne a annoncé qu'un plan de suivi couvrant les recommandations acceptées serait établi en consultation avec la société civile tunisienne⁹. En octobre 2024, un communiqué de presse du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a noté qu'il s'était exercé « une pression croissante sur la société civile au cours de l'année écoulée »¹⁰.

Des médias indépendants et pluralistes qui fonctionnent sans censure

La Tunisie dispose d'un paysage médiatique varié, avec des dizaines de journaux, de stations de radio et de télévision, ainsi que des plateformes en ligne qui organisent régulièrement des débats sur des questions politiques, économiques et sociales.

Les organisations internationales de défense des droits humains ont fait part de leurs préoccupations concernant la loi de 2022 sur la cybercriminalité. Bien qu'elles reconnaissent que cette loi contient des dispositions conformes à la protection des droits humains, comme l'incrimination de la divulgation ou de l'utilisation non autorisée d'informations personnelles recueillies dans le cadre d'enquêtes criminelles et concernant des contenus pédopornographiques, elles estiment que la loi ne prévoit pas de garanties suffisantes en matière de droits humains. Elles critiquent le fait que la loi impose des peines de prison sur la base de termes qu'elles jugent vagues, comme « diffusion de fausses informations », et qu'elles considèrent comme une menace pour la liberté d'expression et la vie privée. Selon le Syndicat national des journalistes tunisiens, plusieurs poursuites ont été engagées contre des journalistes et des blogueurs, notamment en vertu de la loi de 2022 sur la cybercriminalité et de la loi de 2015 sur la lutte contre le terrorisme. En septembre 2022, le Syndicat a appelé le président de la République à retirer la loi¹¹.

7. Rapport national soumis au Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme sur l'Examen périodique universel, quarante et unième session. Novembre 2022.

8. Lettre du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au ministre tunisien des Affaires étrangères, 17 juillet 2023.

9. Lettre du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au ministre tunisien des Affaires étrangères, 17 juillet 2023.

10. Communiqué de presse. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. M. Türk appelle la Tunisie à respecter l'état de droit et les libertés démocratiques | HCDH

11. نقابة الصحفيين تدعو رئيس الجمهورية إلى سحب المرسوم عدد 54 - النقابة الوطنية للصحفيين التونسيين

Annexe 1 – Évaluation politique dans le contexte de l'article 1^{er} (4/8)

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a pris note des préoccupations soulevées par le Comité des droits de l'homme des Nations Unies concernant la situation des journalistes et des défenseurs des droits humains¹². Le ministère tunisien des Affaires étrangères a condamné cette évaluation qu'il a qualifiée d'inexacte.

Multiples canaux de participation civile et politique

La Tunisie a organisé des élections législatives et présidentielles ces deux dernières années.

Des organisations de la société civile, y compris des syndicats et des associations professionnelles, participent aux débats menés sur les questions politiques, économiques et sociales.

Liberté de former des partis politiques et existence d'une opposition organisée

La Constitution garantit le droit de former des partis politiques. La Commission de Venise a soutenu la Tunisie en adoptant un avis sur le projet de loi relatif à l'organisation des partis politiques¹³.

État de droit et accès à la justice

Primauté du droit

La Constitution consacre la primauté du droit.

La Constitution stipule que la Cour constitutionnelle est une entité judiciaire indépendante, dont les membres, nommés par décret présidentiel, sont choisis parmi les juges les plus anciens de trois tribunaux spécialisés. Les membres de la Cour constitutionnelle élisent son président et son vice-président.

Indépendance du pouvoir judiciaire

La Constitution consacre l'indépendance du pouvoir judiciaire et stipule que les juges exercent leurs fonctions sous l'autorité exclusive de la loi.

Le Conseil suprême de la magistrature supervise le travail des tribunaux et l'administration de la justice et examine les affaires disciplinaires au sein du pouvoir judiciaire. Il dispose de comités spécialisés chargés d'élaborer et de mettre en œuvre ses procédures et le code de conduite des juges.

Le Conseil supérieur de la magistrature a été restructuré en 2022. En février de cette année-là, le président a publié un décret dissolvant le Conseil, qui a été remplacé par une nouvelle structure. Conformément à la Constitution, le président nomme les juges sur la base des nominations proposées par le Conseil supérieur de la magistrature.

En juin 2022, plus de cinquante juges ont été démis de leurs fonctions pour des motifs tels que l'entrave aux enquêtes liées au terrorisme et la corruption. L'Association tunisienne des magistrats a annoncé une grève de quatre semaines.

Dans sa lettre adressée aux autorités tunisiennes en juillet 2023, à l'issue du quatrième cycle d'examen de la Tunisie par le Groupe de travail sur l'examen périodique universel, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a invité à garantir la séparation des pouvoirs, en particulier l'indépendance du pouvoir judiciaire¹⁴. Le rapport établi par le Haut-Commissariat note que le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a recommandé à la Tunisie de prendre des mesures pour « renforcer la protection des juges et des procureurs contre toute forme de pression politique »¹⁵. Le ministère tunisien des Affaires étrangères a condamné cette évaluation qu'il a qualifiée d'inexacte.

12. Synthèse établie par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Conseil des droits de l'homme. Groupe de travail sur l'Examen périodique universel. Quarante et unième session. Novembre 2022.

13. Rapport du Conseil de l'Europe, 18 mars 2022 : [RAPPORT SUIVI Tunisie - GR-EXT - EN](#)

14. Lettre du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au ministre tunisien des Affaires étrangères, 17 juillet 2023.

15. Synthèse établie par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Conseil des droits de l'homme. Groupe de travail sur l'Examen périodique universel. Quarante et unième session. Novembre 2022.

Annexe 1 – Évaluation politique dans le contexte de l'article 1^{er} (5/8)

Égalité du gouvernement et des citoyens devant la loi

La Constitution consacre l'égalité devant la loi.

Le ministère de la Justice poursuit la mise en œuvre de son plan stratégique, qui vise à « garantir les valeurs et les principes d'un pouvoir judiciaire indépendant et à renforcer la confiance dans le pouvoir judiciaire et les institutions judiciaires »¹⁶. Le ministère a mis en place des unités chargées des procédures accélérées au sein du parquet.

Plusieurs programmes menés en partenariat avec l'Union européenne et le Conseil de l'Europe sont mis en œuvre pour appuyer la réforme structurelle et la réforme du personnel du pouvoir judiciaire et renforcer les capacités d'un certain nombre de tribunaux tunisiens, dont la Cour de cassation¹⁷.

La Tunisie a ratifié le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif à la création d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, acceptant que la Cour est compétente pour recevoir les plaintes déposées par des particuliers et des organisations non gouvernementales.

Les civils peuvent être poursuivis devant des tribunaux militaires dans les affaires liées à la sécurité nationale et à l'ordre public.

Politiques et institutions efficaces pour prévenir la corruption

Le préambule de la Constitution souligne que la corruption a augmenté entre la révolution de 2011 et juillet 2021, faisant valoir que la lutte contre elle et l'acquisition illégale de fonds et de biens publics a été la principale raison de la « correction effectuée en juillet 2021 »¹⁸.

La Constitution charge le pouvoir législatif de superviser la façon dont le gouvernement exerce ses fonctions, ainsi que d'examiner et de valider le budget national avec un quorum minimum requis et un seuil d'approbation.

Le président de la République a souligné à plusieurs reprises que « le peuple tunisien exige des comptes, et que cela aurait dû être fait depuis longtemps »¹⁹.

Les autorités tunisiennes ont mené une campagne active de lutte contre la corruption visant les principaux secteurs de l'économie. Plusieurs enquêtes criminelles très médiatisées ont été ouvertes et ont abouti à des condamnations. D'importants recouvrements d'avoirs auprès de membres du régime renversé par la révolution tunisienne de 2010-2011 ont été menés à bien, et des mesures législatives visant à renforcer la gouvernance, comme les lois sur l'accès à l'information et la protection des lanceurs d'alerte, ont été prises²⁰. Cependant, Transparency International note que, malgré ces mesures, plusieurs des organismes de lutte contre la corruption qui ont été créés ne disposent pas de ressources suffisantes. Dans son Indice de perception de la corruption 2024, Transparency International a classé la Tunisie 92^e sur 180 pays, soit un point de moins que l'année précédente²¹.

16. Rapport national soumis au Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme sur l'Examen périodique universel, quarante et unième session. Novembre 2022.

17. Rapport national soumis au Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme sur l'Examen périodique universel, quarante et unième session. Novembre 2022.

18. Préambule de la Constitution de 2022.

19. Diffusion d'une réunion du 10 février 2023 entre le président tunisien et le ministre de la Justice.

20. Centre de connaissances de Transparency International : [Transparency International Knowledge Hub | Knowledge Hub](#)

21. Centre de connaissances de Transparency International : [Transparency International Knowledge Hub | Knowledge Hub](#)

Annexe 1 – Évaluation politique dans le contexte de l'article 1^{er} (6/8)

Droits civils et politiques

Liberté d'expression, d'information, de religion, de conscience, de circulation, d'association, de réunion et de propriété privée

La Constitution consacre les droits et libertés individuels et charge les instances judiciaires de protéger ces droits et libertés contre toute violation. Elle souligne que les lois doivent être l'expression fidèle de la volonté du peuple et qu'une « véritable démocratie » ne peut réussir que si elle s'accompagne d'une démocratie sociale et économique qui garantit les droits du peuple à des élections libres, à la responsabilité politique et aux libertés.

Plusieurs personnalités politiques de la période allant de la révolution de 2011 à juillet 2021 ont été placées en détention dans le cadre d'enquêtes criminelles et antiterroristes, certaines d'entre elles ayant été inculpées dans des affaires judiciaires.

Dans sa lettre adressée aux autorités tunisiennes en juillet 2023, à l'issue du quatrième cycle d'examen de la Tunisie par le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, le Haut-Commissaire des Nations Unies a invité à « protéger comme il convient les droits de l'homme et les libertés fondamentales »²². Il a poursuivi : « Dans ce contexte, les autorités sont invitées à s'assurer que les droits à la liberté d'expression, de réunion et d'association pacifique sont conformes aux normes internationales, y compris dans le cadre des mesures d'urgence »²³. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a fait état de « graves préoccupations concernant les restrictions aux libertés, notamment les assignations à résidence sans notification ni explication formelles, et les arrestations et détentions arbitraires »²⁴.

Inclusion politique des femmes et des minorités ethniques et autres

La Constitution de 2022 reconnaît l'égalité de tous les citoyens et souligne « l'obligation qu'a l'État de protéger, de défendre et de promouvoir les droits acquis des femmes, de garantir l'égalité des chances qu'ont les hommes et les femmes d'accéder à des postes à responsabilité dans tous les domaines, et de s'efforcer d'assurer la parité des genres dans toutes les assemblées élues »²⁵. Des progrès notables ont été accomplis, notamment en ce qui concerne la représentation des femmes dans les conseils municipaux, où elles représentent plus de 47 % du total.

Le Programme tunisien pour l'égalité des genres, financé par l'Union européenne, continue d'être mis en œuvre.

La Tunisie a ratifié le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique. Elle a créé l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes et mis en œuvre la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, adoptée en 2017, et la loi sur l'élimination de toutes les formes de discrimination, adoptée en 2018. En outre, elle a créé un Observatoire national de la lutte contre la violence faite aux femmes.

La législation interne tunisienne a été renforcée par la promulgation de nouvelles lois sur la lutte contre la violence faite aux femmes et par la création de l'Instance du développement durable et des droits des générations futures.

En décembre 2021, l'Instance nationale tunisienne de lutte contre la traite des personnes et le Conseil de l'Europe ont lancé le Mécanisme national d'orientation, premier cadre de ce type mis en place au Moyen-Orient et en Afrique pour identifier et orienter les victimes potentielles de la traite des personnes.

22. Lettre du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au ministre tunisien des Affaires étrangères, 17 juillet 2023.

23. Lettre du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au ministre tunisien des Affaires étrangères, 17 juillet 2023.

24. Synthèse établie par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Conseil des droits de l'homme. Groupe de travail sur l'Examen périodique universel. Quarante et unième session. Novembre 2022.

25. Rapport national soumis au Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme sur l'Examen périodique universel, quarante et unième session. Novembre 2022.

Annexe 1 – Évaluation politique dans le contexte de l'article 1^{er} (7/8)

La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur l'éducation a estimé que la Tunisie avait réussi à mettre en place « une infrastructure éducative très étendue et constituait à cet égard un exemple pour les autres pays africains et arabes »²⁶.

Depuis 2024, la culture amazighe figure en tant qu'option au programme officiel d'études.

Cependant, la représentation des femmes au Parlement a été réduite à la suite des dernières élections législatives.

En Tunisie, la jurisprudence islamique est l'une des sources de la législation, qui détermine les spécificités des approches juridiques et des attitudes sociales plus larges à l'égard de la famille, du genre et des questions sexuelles.

Absence de harcèlement, d'intimidation et de torture

La Constitution de 2022 renforce la protection des droits humains, interdit la torture physique et morale et exclut le crime de torture des limitations légales.

Le Comité supérieur des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, créé en 2008, continue de fonctionner et a le droit de proposer des lois.

L'Instance nationale de prévention de la torture, qui a commencé ses activités en 2016, dispose d'un mandat étendu et d'une allocation annuelle provenant du budget public. Elle collabore avec le Sous-Comité des Nations Unies pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, comme ce fut le cas récemment lors de la visite de ce dernier en Tunisie en 2022.

La stratégie nationale relative aux droits humains a également été mise à jour en coopération avec l'Institut arabe des droits de l'Homme.

Une nouvelle Direction des droits humains a été créée au sein du ministère de l'Intérieur et est chargée de traiter les plaintes relatives à ces droits.

Un comité national a été créé pour superviser l'harmonisation des lois, le but étant de proposer un alignement des textes existants, en particulier de ceux qui concernent les droits humains, sur les traités et normes internationaux.

La Tunisie a créé en 2020 l'Instance nationale de prévention de la torture, saluée par le Sous-Comité des Nations Unies pour la prévention de la torture. L'Instance travaille avec le ministère de la Justice sur les questions relatives aux conditions de détention. L'Instance publique pour les prisons et la réforme examine les plaintes et les allégations de mauvais traitements, dont des centaines ont fait l'objet d'enquêtes.

Le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a été intégré dans les programmes d'étude des droits humains de l'École nationale des prisons et de la rééducation, et plusieurs juges et médecins légistes ont été formés à l'identification de la torture²⁷.

La formation aux droits humains fait partie intégrante des programmes de formation des juges, y compris les juges militaires, ainsi que des académies de police et de sécurité²⁸.

26. Synthèse établie par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Conseil des droits de l'homme. Groupe de travail sur l'Examen périodique universel. Quarante et unième session. Novembre 2022.

27. Rapport national soumis au Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme sur l'Examen périodique universel, quarante et unième session. Novembre 2022.

28. Rapport national soumis au Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme sur l'Examen périodique universel, quarante et unième session. Novembre 2022.

Annexe 1 – Évaluation politique dans le contexte de l'article 1^{er} (8/8)

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a noté que la Commission nationale de lutte contre le terrorisme était « plus ouverte à la société civile et aux médias et qu'un fonds de recherche sur l'extrémisme violent a[vait] été créé », mais aussi que le « le Comité des droits de l'homme a noté que la torture continuait d'être pratiquée dans le secteur de la sécurité »²⁹. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le terrorisme a recommandé de revoir la définition du terrorisme dans la loi antiterroriste et de la mettre en conformité avec les dispositions pertinentes des résolutions du Conseil des droits de l'homme³⁰. De même, dans la synthèse qu'il a établie à la quarante et unième session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a noté que l'équipe de pays des Nations Unies recommandait de modifier les pratiques d'expulsion de migrants.

Le ministère tunisien des Affaires étrangères affirme que la Tunisie s'efforce de gérer la situation des migrants originaires d'Afrique subsaharienne sur son territoire dans le respect de la dignité humaine et des conventions internationales, en coopération avec les institutions des Nations Unies présentes dans le pays et dans le cadre de la coopération avec ses partenaires, notamment l'Union européenne.

29. Synthèse établie par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Conseil des droits de l'homme. Groupe de travail sur l'Examen périodique universel. Quarante et unième session. Novembre 2022.

30. Synthèse établie par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Conseil des droits de l'homme. Groupe de travail sur l'Examen périodique universel. Quarante et unième session. Novembre 2022.